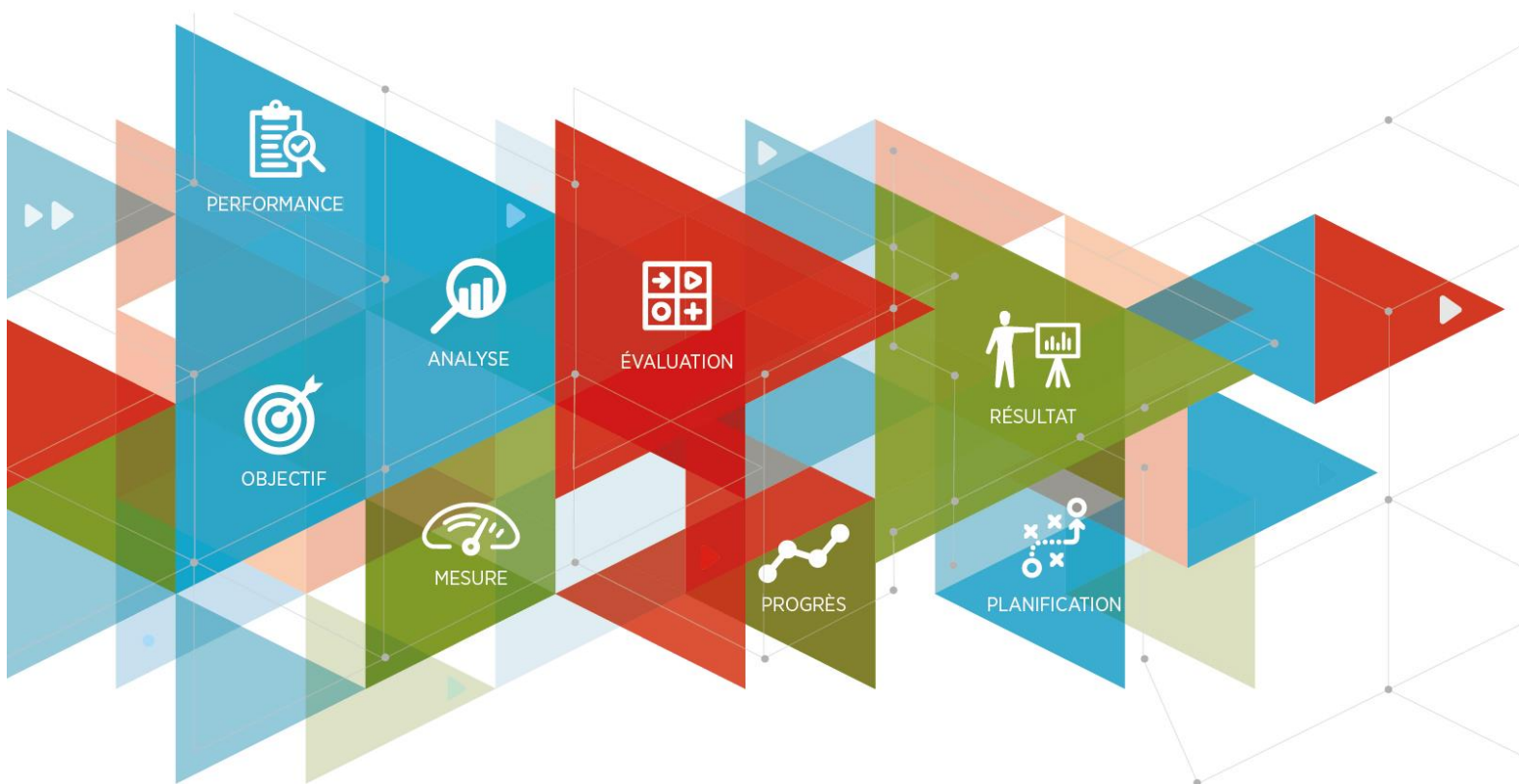


PROGRAMME INNOVATION (PI)

Rapport d'évaluation

Pour la période du 18 juin 2018 au 31 mars 2020



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Le 18 juin 2018 correspond à la date d'approbation du cadre normatif du programme par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cependant, le programme a été effectivement mis en œuvre en septembre 2018. De plus, le volet 1 du programme s'est terminé le 22 octobre 2019, après l'épuisement de son enveloppe budgétaire. Par conséquent, le volet 1 du programme a été fermé du 22 octobre 2019 au 31 mars 2020. Le volet 2 du programme a continué après le 22 octobre 2019.
- 2) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 3) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 4) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 5) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 18 juin 2018 au 31 mars 2020.

La présente évaluation est réalisée en vertu du cadre normatif du Programme innovation (PI), qui prend fin le 31 mars 2021 et qui exige un rapport d'évaluation de ses résultats, à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au plus tard le 28 février 2021.

Elle vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 69 millions de dollars (M\$) accordée dans le cadre du programme du 18 juin 2018 au 31 mars 2020. L'évaluation porte sur les éléments suivants : la pertinence de la réponse du programme aux besoins ayant justifié sa mise en place, son efficacité à atteindre les résultats visés, l'efficacité de l'aide financière accordée et la conformité de la mise en œuvre du programme. L'évaluation a été confiée à la Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Les autorités et les gestionnaires responsables du programme au MEI sont les principaux clients de cette évaluation. Les autorités sont le sous-ministre en titre, le sous-ministre adjoint du Secteur de la science et de l'innovation, le sous-ministre adjoint du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs, le sous-ministre adjoint du Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions, et les directeurs généraux et gestionnaires de ces secteurs. Les parties prenantes associées à cette évaluation sont les directions représentées au comité d'évaluation.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : www.Québec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Christophe Marchal

Évaluateur en chef
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 5964

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de cette évaluation.

Plus particulièrement, nos remerciements sont adressés au personnel des directions suivantes :

- La Direction de l'évaluation de la performance et la Vice-présidence du marketing, de l'expérience client et des solutions d'affaires chez Investissement Québec (IQ).
- La Direction de la coordination et des stratégies clients et la Direction du soutien aux organisations du Secteur de la science et de l'innovation (Secteur SI), la Direction de la coordination et la Direction des interventions financières du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs (Secteur ISPEM), la Direction régionale de la Montérégie du Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions (Secteur ECER) et la Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du Ministère.

Nous remercions les membres du comité d'évaluation, qui ont été invités en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant la conception, l'administration ou la mise en œuvre du programme. Le comité d'évaluation, constitué à l'occasion du présent mandat, avait pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus spécifiquement, les membres du comité devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui pouvaient se poser en cours de réalisation du mandat.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Névine Salhani**, directrice
Produits, programmes et solutions d'affaires, Investissement Québec
- **Nicolas Parent**, coordonnateur aux opérations
Direction de la coordination et des stratégies clients, Secteur SI, MEI
- **Sandra Beaulieu**, conseillère
Direction de la coordination, Secteur ISPEM, MEI
- **Martin Labonté**, directeur régional
Direction régionale de la Montérégie, Secteur ECER, MEI
- **Anick Fortin**, directrice
Direction de l'évaluation de la performance, Investissement Québec
- **Carl Coulombe**, conseiller en interventions stratégiques
Direction des interventions financières, Secteur ISPEM, MEI
- **Charles Lacaze**, conseiller
Direction du soutien aux organisations, Secteur SI, MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI

Observatrice

- **Carmen Picard**, conseillère de programmes
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

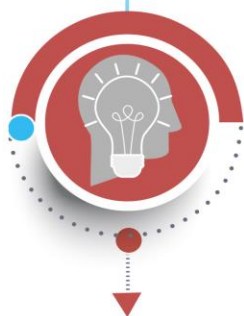
Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

La présente évaluation examine les résultats du Programme innovation, dont les interventions représentent 69 M\$ d'aide financière accordée dans 533 projets, du 18 juin 2018 au 31 mars 2020.

Les résultats du programme sont **jugés satisfaisants**, et celui-ci répond adéquatement au besoin de soutenir l'innovation des PME québécoises. Ses retombées économiques sont évaluées à 114 M\$.

L'évaluation confirme la pertinence du programme, son efficacité à atteindre les résultats visés et son effet positif sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises soutenues. Le programme est efficace, en ce sens qu'il génère davantage d'investissement et de retombées économiques que de dépenses. La conformité de ses activités est acceptable, mais le suivi des résultats du programme est jugé perfectible.



B PERTINENCE

- Réponse adéquate à un besoin persistant d'innover au sein des PME québécoises.
- 91 % des projets soutenus n'auraient pas été entrepris en l'absence du programme.
- Absence de chevauchement problématique avec d'autres programmes publics.
- Cohérence du programme avec les orientations du gouvernement et du MEI.
- 96 % des entreprises soutenues confirment l'utilité du programme.
- 80 % des entreprises soutenues confirment la valeur ajoutée du programme.



B EFFICACITÉ

- 533 projets soutenus, dont 515 dans le volet 1 pour des projets d'innovation et 18 dans le volet 2 pour des projets de commercialisation d'innovations.
- Investissement total de 199 M\$ dans les projets soutenus, dont 123 M\$ de source privée.
- 455 PME québécoises soutenues.
- 96 projets terminés ayant donné lieu à 40 brevets, trois licences et sept marques de commerce.
- 104 entreprises ont renforcé leur capacité de commercialisation d'innovations.
- 63 produits et procédés testés en situation réelle.
- 106 démonstrations de produits ou de procédés dans un milieu preneur.
- Amélioration de 6 % de la productivité des entreprises dont le projet est terminé et croissance de 6 % de leurs ventes.
- Création de 219 emplois.



B EFFICIENCE

- Effet de levier de l'aide financière de 1,89.
- Effet de levier du programme sur l'investissement privé évalué à 1,79.
- Retombées économiques de 114 M\$ pour le programme.



C CONFORMITÉ

- Clientèle et projets soutenus conformes au cadre normatif.
- Probables erreurs de saisie ou manque d'actualisation du coût total de certains projets.
- Bonne gouvernance du programme en général.
- Cependant, trop de parties prenantes à la gouvernance.
- Toutes les fiches de résultats des projets terminés n'étaient pas disponibles pour l'évaluation du programme.

Dans le cas d'un éventuel renouvellement du programme, les améliorations suivantes sont suggérées :

- Il y aurait lieu d'améliorer le suivi de gestion dans le système Clientis et le suivi des résultats par la collecte et la saisie informatique systématique des fiches de résultats des projets terminés.
- Il est suggéré de continuer à utiliser la mention suivante dans le nouveau cadre normatif éventuel : « L'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI. »
- Il est suggéré d'explorer les possibilités d'alléger la gouvernance, en réduisant le nombre d'intervenants.

TABLE DES MATIÈRES

	1.1	Objectifs de l'évaluation.....	1
	1.2	Description du programme évalué.....	1
CHAPITRE 1	1.3	Aide financière accordée dans le cadre du programme.....	3
LE CONTEXTE	1.4	Méthode d'évaluation.....	4
	1.5	Portée et limites de l'évaluation.....	4
CHAPITRE 2	2.1	Critère 1 : Réponse au besoin ayant justifié le programme.....	5
LA PERTINENCE	2.2	Critère 2 : Cohérence avec d'autres interventions publiques.....	6
DU PROGRAMME	2.3	Critère 3 : Utilité et valeur ajoutée pour la clientèle visée.....	8
CHAPITRE 3	3.1	Critère 4 : Atteinte des résultats immédiats visés.....	10
L'EFFICACITÉ	3.2	Critère 5 : Atteinte des effets visés.....	12
DU PROGRAMME	3.3	Critère 6 : Obtention de retombées socioéconomiques positives.....	13
CHAPITRE 4	4.1	Critère 7 : Efficience du programme.....	16
L'EFFICIENCE			
CHAPITRE 5	5.1	Critère 8 : Conformité opérationnelle du programme.....	18
LA CONFORMITÉ DE	5.2	Critère 9 : Satisfaction de la clientèle.....	20
LA MISE EN ŒUVRE			
CHAPITRE 6	6.1	Appréciation générale de l'efficacité du programme.....	21
LES CONCLUSIONS	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation.....	22
	6.3	Éléments à suivre ou à réviser.....	22
ANNEXES			
		ANNEXE 1 : Compléments d'information.....	23
		ANNEXE 2 : Compléments méthodologiques.....	27

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le Programme innovation (PI) a été approuvé par le Conseil du trésor le 18 juin 2018, à la suite du regroupement de plusieurs programmes ou volets de programmes d'aide directe aux entreprises placés sous la responsabilité du Ministère. Les programmes ou volets de programmes concernés sont les suivants : le volet 4 du Programme de soutien à la recherche, le volet 2a du Programme de soutien à la valorisation et au transfert, le programme Créativité Québec et le volet 2 du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence.





L'objectif de la présente évaluation est de rendre compte des résultats du programme et d'en faire l'appréciation. À cet égard, elle examine la pertinence de la réponse du PI aux besoins ayant motivé sa mise en œuvre, son efficacité à atteindre les résultats visés, son efficience à obtenir des résultats à un coût raisonnable pour les contribuables, et la conformité de ses opérations par rapport à son cadre normatif. L'examen de ces quatre volets doit permettre de répondre aux quatre questions suivantes :

1. Le programme a-t-il été pertinent pour soutenir l'innovation des entreprises? (Pertinence)
2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)
3. Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)
4. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

Le tableau 1.1 présente, la grille abrégée d'évaluation utilisée pour répondre à ces quatre questions.

Tableau 1.1

Grille d'évaluation abrégée des résultats du PI, de juin 2018 à mars 2020

Volet	Critères à évaluer	Question
Pertinence		
	1. La réponse au besoin ayant justifié le programme	1
	2. La cohérence avec d'autres interventions publiques	1
	3. L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée par le programme	1
Efficacité		
	4. L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	2
	5. L'atteinte des effets visés (résultats intermédiaires)	2
	6. L'obtention de retombées socioéconomiques positives (résultats ultimes)	2
Efficience		
	7. L'efficience du programme	3
Conformité		
	8. La conformité opérationnelle du programme	4
	9. La satisfaction de la clientèle du programme	4

1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

1.2.1 RAISON D'ÊTRE, OBJECTIFS ET RÉSULTATS VISÉS DU PROGRAMME

Le besoin à l'origine du programme est de contribuer à l'innovation des entreprises québécoises, en priorité les PME, qui, par manque de ressources financières et humaines ou de savoir-faire, n'ont pas la capacité de parcourir le chemin qui les mène à l'innovation. La raison d'être du programme est de pallier les difficultés d'accès au financement de projets d'innovation ou de commercialisation d'innovations qu'éprouvent ces entreprises¹.

¹ Cela correspond aux niveaux TRL-3 à TRL-9 de l'échelle TRL. L'échelle TRL (*technology readiness level*, ou niveau de maturité technologique) est un système de mesure employé par des agences mondiales afin d'évaluer le niveau de maturité d'une technologie avant de l'intégrer dans un système de production.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Pour chacun des deux volets du programme, les objectifs et les résultats visés sont les suivants :

Volet 1 : Soutien aux projets d'innovation

- Appuyer les entreprises et les regroupements d'entreprises aux différentes étapes d'un projet d'innovation afin de les aider à renforcer leurs capacités en matière d'innovation.
- Favoriser les partenariats des entreprises entre elles ainsi qu'avec les organismes de recherche, plus particulièrement les organismes membres du [réseau Québeclnnove](#)².
- Soutenir les entreprises dans leurs démarches de protection de leurs actifs en propriété intellectuelle.
- Favoriser une meilleure valorisation des résultats de recherche et des savoir-faire.

À cet effet, les résultats visés sont les suivants :

- réalisation de projets d'innovation au Québec ou à l'international;
- accroissement de l'investissement privé en innovation;
- amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises;
- protection des actifs en propriété intellectuelle des entreprises;
- augmentation du nombre de produits ou de procédés dont le fonctionnement en situation réelle d'utilisation aura été démontré;
- augmentation du nombre de démonstrations en situation réelle d'utilisation dans un milieu preneur;
- mobilisation des acteurs économiques (entreprises et organismes) dans des projets d'innovation.

Pour rappel, les projets du volet 1 du programme peuvent être réalisés en continu ou par appels à projets.

Volet 2 : Soutien à la commercialisation des innovations

- Appuyer les entreprises pour la commercialisation d'une innovation de produit ou de procédé.
- Contribuer au renforcement de la capacité des entreprises à commercialiser leurs innovations.
- Appuyer la réalisation de nouvelles ventes.

À cet effet, les projets financés en vertu du programme visent les résultats suivants :

- réalisation de projets de commercialisation d'innovations au Québec ou à l'international;
- accroissement de l'investissement privé en commercialisation des innovations;
- accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés québécois ou hors Québec;
- accroissement du nombre d'entreprises ayant renforcé leurs capacités de commercialisation d'innovations;
- amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

Chacun de ces résultats visés fait l'objet d'une cible dans la grille d'évaluation utilisée dans ce rapport. La chaîne des résultats du programme est présentée dans son modèle logique, situé à la section 1.A de l'annexe 1.

1.2.2 VOLETS DU PROGRAMME ET CLIENTÈLE VISÉE

- **Le volet 1 : Soutien aux projets d'innovation** appuie les entreprises ou les regroupements d'entreprises québécoises, y compris les entreprises collectives (coopératives et OBNL) de tous les secteurs d'activité, pour la réalisation d'un projet d'innovation. L'aide financière est accordée sous la forme d'une contribution non remboursable. La gestion de ce volet du programme a été confiée au Ministère.
- **Le volet 2 : Soutien à la commercialisation des innovations** appuie les entreprises de tous les secteurs d'activité exploitant un établissement au Québec, y compris les entreprises collectives, pour la réalisation d'un projet de commercialisation d'une innovation technologique. L'aide financière est accordée sous la forme d'une contribution remboursable (prêt ou garantie de prêt). La gestion de ce volet du programme a été confiée à [Investissement Québec \(IQ\)](#).

La clientèle admissible est composée des entreprises légalement constituées au Québec ou au Canada, et ayant un établissement d'affaires sur le territoire du Québec.

² Québeclnnove est un réseau reconnu par le gouvernement du Québec. Il regroupe des organismes actifs dans le domaine de la recherche et de l'innovation, désignés par le gouvernement.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2.3 PROJETS ET ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les projets admissibles dans chacun des deux volets du programme sont les suivants :

Volet 1 : Soutien aux projets d'innovation

Les projets admissibles sont les projets d'innovation de produit ou de procédé, de l'étape de la planification jusqu'à celle de la précommercialisation (vitrine technologique). Les projets d'innovation doivent répondre à tous les critères suivants :

- le projet doit porter sur le développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé ou sur l'amélioration significative d'un produit ou d'un procédé existant;
- le projet doit comporter le niveau d'innovation nécessaire, c'est-à-dire que le produit ou le procédé doit présenter un avantage déterminant par rapport aux solutions existantes sur le marché et par rapport au secteur d'activité au niveau national ou international;
- le projet doit comporter un risque ou une incertitude technologique ou d'affaires pour l'entreprise;
- le projet doit avoir nécessité ou nécessitera des efforts en recherche et développement;
- lorsque le produit ou le procédé est destiné à la vente, le projet doit démontrer un potentiel commercial.

Volet 2 : Soutien à la commercialisation des innovations

Sont admissibles les projets de commercialisation, y compris la préparation d'un plan de commercialisation, d'une innovation résultant du développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé ou de l'amélioration significative d'un produit ou d'un procédé existant :

- le projet doit porter sur la commercialisation d'un produit ou procédé comportant le niveau d'innovation nécessaire, c'est-à-dire que le produit ou le procédé doit présenter un avantage déterminant par rapport aux solutions existantes sur le marché et par rapport au secteur d'activité au niveau national ou international;
- le projet doit avoir nécessité des efforts en recherche et développement;
- le projet doit démontrer un potentiel commercial.

1.3 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Le PI est un programme d'aide directe aux entreprises. En ce sens, l'aide financière est accordée directement à l'entreprise dont la demande de projet a été autorisée dans le cadre du programme.

Du 18 juin 2018 au 31 mars 2020, l'aide financière accordée dans le programme s'est chiffrée à 69,1 M\$, dont 47,5 M\$ dans le volet 1, soit 69 %, et 21,6 M\$ dans le volet 2, soit 31 %. Le tableau 1.2 présente le détail des montants d'aide financière accordés par année, et les coûts totaux des projets autorisés au 31 mars 2020.

Tableau 1.2

Aide financière accordée dans le Programme innovation, en milliers de dollars, au 31 mars 2020

Année financière	Montant accordé	Coût total des projets
2018-2019		
— Volet 1 : Soutien aux projets d'innovation	7 833	24 516
— Volet 2 : Soutien à la commercialisation des innovations	-	-
2019-2020		
— Volet 1 : Soutien aux projets d'innovation	39 652	113 193
— Volet 2 : Soutien à la commercialisation des innovations	21 580	61 613
Sous-total pour l'année 2019-2020	61 232	174 806
TOTAL DES DEUX ANNÉES (2018-2019 ET 2019-2020)	69 065 k\$	199 322 k\$

Sources : Système de mission Clientis pour le volet 1; données IQ pour le volet 2.

Note : Les montants indiqués sont en comptabilité d'exercice, c'est-à-dire que le montant de l'aide financière est comptabilisé à l'année de l'autorisation du projet. L'impact budgétaire de l'aide financière accordée dans le volet 2 est estimé à 3 449 k\$ par Investissement Québec. L'impact budgétaire est une estimation des pertes financières attendues en lien avec les aides financières accordées.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.4 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation consiste à comparer les résultats obtenus par le programme au 31 mars 2020 avec les cibles présentées à la section 1.B de l'annexe 1 – *Grille d'évaluation 2020 des résultats du PI*. Les cibles sont composées des résultats visés précisés dans le cadre normatif du programme (volet efficacité) et des cibles habituelles du Ministère relativement aux volets de l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de la conformité.

Les écarts constatés permettent d'apprécier l'atteinte de chaque cible selon l'échelle d'appréciation suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	— Le degré Ⓐ signifie un résultat jugé très satisfaisant. Le résultat visé est dépassé.
Ⓑ	— Le degré Ⓑ signifie un résultat jugé satisfaisant. Le résultat visé est atteint.
Ⓒ	— Le degré Ⓒ signifie un résultat jugé perfectible. Le résultat visé est en partie atteint.
Ⓓ	— Le degré Ⓓ signifie un résultat jugé insatisfaisant. Le résultat visé n'est pas atteint.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants :

- **Données administratives de suivi de gestion et de reddition de comptes du programme**

Cette source comprend l'ensemble de la documentation suivante :

- Système de mission Clientis pour le suivi des aides budgétaires dans le volet 1 du PI.
- Fichiers de suivi d'Investissement Québec pour le volet 2 du programme.
- Fiches de résultats des projets terminés. En tout, 64 fiches de résultats ont été exploitées pour 96 projets terminés, ce qui donne un taux de couverture de 67 % des projets terminés.
- Revue de littérature et documentation administrative (cadre normatif du programme).

Les détails sont disponibles à la section 1.C de l'annexe 1 – *Sources d'information – Détails*.

- **Enquête téléphonique auprès des entreprises dont le projet a été refusé par le programme**

Une enquête téléphonique a été réalisée de juillet à août 2020 auprès de 35 entreprises dont la demande de soutien à leur projet a été refusée par le programme et dont les coordonnées étaient disponibles. Le taux de réponse est de 43 %, soit 15 questionnaires remplis pour 35 entreprises sondées.

- **Enquête téléphonique auprès des organismes bénéficiaires de l'aide financière**

Une enquête téléphonique a été réalisée de juillet à août 2020 auprès des 455 entreprises bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre du PI. Un échantillon de 135 entreprises a été joint, avec un taux de réponse de 68 %, soit 92 entreprises répondantes sur les 135 entreprises de l'échantillon. Pour une population de 455 entreprises bénéficiaires, la marge d'erreur d'un échantillon de 92 entreprises répondantes est de ± 9 %. Les détails sont disponibles à la section 1.C de l'annexe 1 – *Sources d'information – Détails*.

- **Consultation des parties prenantes à la gestion du programme**

Une consultation par formulaire a été réalisée à l'été 2020 auprès des 29 unités administratives du Ministère et d'IQ responsables de la mise en œuvre et de l'administration du programme, notamment avec les 17 directions régionales du ministère avant leur fusion avec IQ, réalisée en juin 2020.

- **Statistiques officielles disponibles en recherche et en innovation**

L'indicateur considéré est la proportion d'entreprises ayant introduit une innovation entre 2015 et 2017 comparativement à la période de 2012 à 2015, selon les données de l'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise de 2017 réalisée par Statistique Canada.

1.5 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur la période du 18 juin 2018 au 31 mars 2020, soit 21 mois. Celle-ci correspond aux deux années financières gouvernementales suivantes : 2018-2019 et 2019-2020, codifiées 2019 et 2020 dans ce rapport. Le 18 juin 2018 correspond à la date d'approbation du cadre normatif du programme par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cependant, le programme a été effectivement mis en œuvre en septembre 2018. Le volet 1 s'est terminé le 22 octobre 2019, après l'épuisement de son enveloppe budgétaire. Le volet 2 a continué du 22 octobre 2019 au 31 mars 2020. Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont détaillées à la section 1.D de l'annexe 1.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

2.1 CRITÈRE 1

LA RÉPONSE AU BESOIN AYANT JUSTIFIÉ LE PROGRAMME

LES CIBLES

1. Persistance du besoin de soutenir toutes les étapes des projets d'innovation.
2. Au moins 70 % des projets réalisés en totalité ou en partie grâce au soutien financier reçu.

Constats relatifs à la cible 1

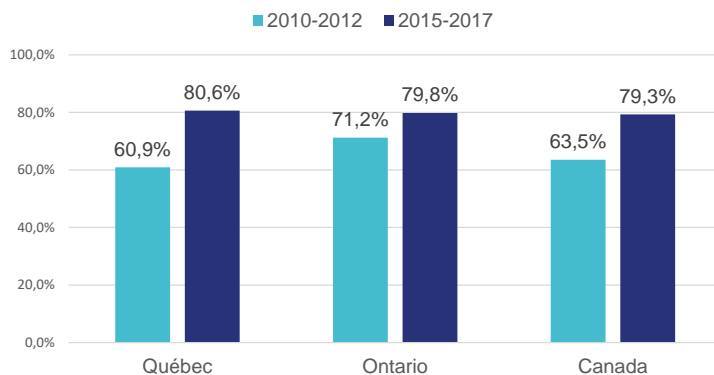
La raison d'être du programme est de soutenir les entreprises dans leur processus d'innovation. C'est le besoin à l'origine du déploiement du programme. Comment ce besoin a-t-il évolué au fil du temps?

Le graphique 2.1 fait la compilation de la proportion des entreprises québécoises de 20 employés et plus qui ont introduit une innovation entre 2010-2012 et 2015-2017, en comparaison avec les entreprises ontariennes et les entreprises de l'ensemble du Canada. Les constats sont les suivants :

- De 2015 à 2017, 80,6 % des entreprises de 20 employés et plus ont innové en introduisant au moins une nouveauté. Comparativement à la période de 2010 à 2012, l'innovation dans les entreprises québécoises a bondi de près de 20 points de pourcentage dans la période de 2015 à 2017. **Ce constat indique un besoin grandissant d'innover au sein des entreprises québécoises.**

Graphique 2.1

Proportion d'entreprises québécoises de 20 employés et plus qui ont introduit une innovation entre 2010 et 2012 et entre 2015 et 2017, Québec, Ontario et Canada



Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprises, 2012 et 2017*.
Compilation de l'Institut de la statistique du Québec dans son bulletin [S@voir.stat](#).

Concernant les entreprises dont le projet soutenu dans le cadre du programme est terminé, celles-ci prévoient réaliser d'ici trois ans de nouveaux investissements en innovation et en commercialisation d'innovation, à hauteur de 63 M\$ (Source : Fiches de résultats des projets terminés dans le PI. Marge d'erreur de ± 7 %). Ce constat indique **un besoin persistant** des entreprises québécoises de réaliser des innovations et de les commercialiser.

Constats relatifs à la cible 2

Les constats sont les suivants :

- **Volet 1 du programme :**
Parmi les 96 entreprises dont le projet soutenu est terminé et pour lesquelles la fiche de résultats est disponible, une proportion de 94 % confirment que le projet ne se serait pas réalisé sans l'aide financière accordée dans le cadre du programme (avec une marge d'erreur de ± 7 %). Elles ajoutent que l'aide financière accordée leur a permis de diminuer les risques inhérents aux étapes finales d'innovation, en réalisant les étapes d'essai et de démonstration de leur technologie avant de la commercialiser.
- **Volet 2 du programme :**
Au 31 mars 2020, aucun projet soutenu dans le volet 2 du programme n'était terminé.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

- Parmi les 92 entreprises ayant répondu au sondage, une proportion de 80 % confirment que le projet ne se serait pas réalisé sans l'aide financière accordée dans le cadre du programme (avec une marge d'erreur de ± 9 %). Le constat est sensiblement le même lorsque les données de sondage sont ventilées par volet :
 - Dans le volet 1 du programme, 83 % des 82 entreprises ayant répondu confirment qu'elles n'auraient pas réalisé le projet en l'absence de l'aide financière accordée, 9 % indiquent qu'elles auraient réalisé seulement une partie du projet et 9 % ne se prononcent pas.
 - Dans le volet 2 du programme, six des dix entreprises ayant répondu confirment qu'elles n'auraient pas réalisé le projet en l'absence de l'aide financière accordée, trois entreprises indiquent qu'elles auraient réalisé seulement une partie du projet et une ne se prononce pas.

En complément d'information, parmi les 15 entreprises sondées dont la demande d'aide financière a été refusée, 14 répondants indiquent que le projet qu'ils ont soumis dans le programme n'a pas été réalisé. Une entreprise indique que son projet a tout de même été réalisé, même sans l'aide financière.

Parmi les 29 directions du Ministère et d'IQ consultées, 83 % sont d'avis que le programme a bien répondu aux besoins des entreprises, soit 24 directions. L'une des directions n'a pas donné d'avis et quatre directions, dont deux directions d'IQ et deux directions régionales du Ministère, jugent que le programme n'a pas répondu de façon optimale au besoin des entreprises, en raison de critères d'admissibilité trop restrictifs selon elles (aide maximale, dépenses admissibles).

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 1



Les résultats sont jugés très satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les deux cibles sont dépassées. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :



La cible 1 est dépassée. Les constats sont probants et ils vont dans le sens suivant : le besoin de soutenir des projets d'innovation des entreprises québécoises, et plus particulièrement des PME, est grandissant depuis 2015 et il est persistant en 2020. À cet égard, les entreprises prévoient de nouveaux investissements d'ici trois ans.



La cible 2 est dépassée. Les projets soutenus ne se seraient pas réalisés en l'absence de l'aide financière accordée dans le cadre du programme. C'est le constat qui ressort des avis de la grande majorité des entreprises dont les projets sont terminés et de celles dont les projets sont en cours de réalisation. De plus, la quasi-totalité des entreprises dont le projet a été refusé n'ont pas réalisé le projet qu'elles avaient soumis au programme. Ces constats nous confirment que l'aide financière du programme ne s'est pas substituée à l'investissement privé. En d'autres termes, le programme a bien soutenu des innovations qui n'auraient pas vu le jour sans son aide financière, **ce qui est conforme à l'un de ses principes directeurs.**

2.2 CRITÈRE 2

LA COHÉRENCE AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES

LES CIBLES

3. Absence de chevauchement problématique avec d'autres interventions du gouvernement du Québec.
4. Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement du Québec.

Constats relatifs à la cible 3

Le graphique 2.2 propose un positionnement du programme dans la chaîne d'innovation du Québec. Le graphique est le fruit d'une analyse croisée de la littérature disponible. La question est la suivante : Comment l'action du programme se distingue-t-elle des autres interventions du gouvernement du Québec?

- Le programme agit sur le maillon de l'industrie dans l'ensemble de la chaîne de développement d'une technologie. Dans son volet 1, il soutient des projets dont le niveau de maturité est de faible à élevé (de TRL-3 à TRL-9, principalement de TRL-5 à TRL-9), et dans son volet 2, il soutient des projets de commercialisation d'innovations. À ces étapes, c'est à l'innovateur, en l'occurrence l'entreprise, de développer la technologie et d'amener l'innovation à son terme. Les entreprises innovantes, plus



CHAPITRE 2

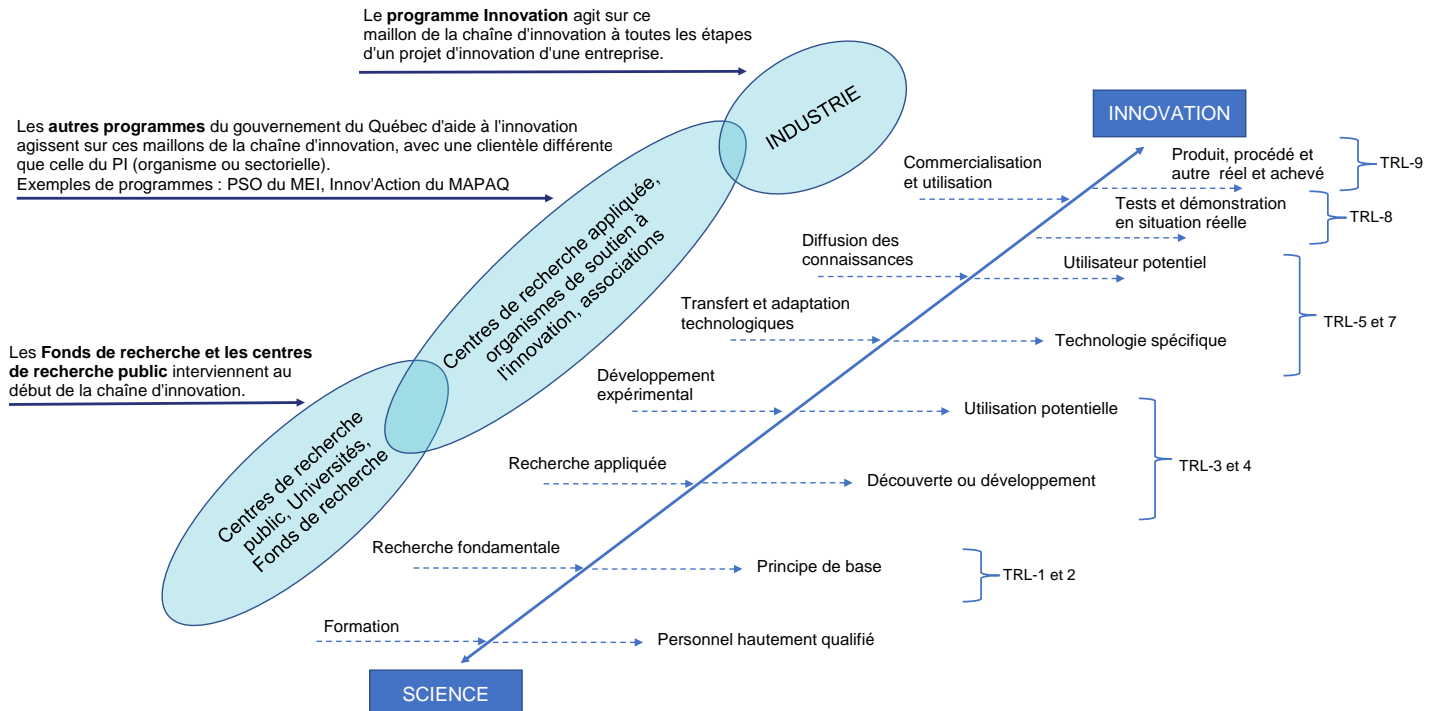
PERTINENCE DU PROGRAMME

particulièrement les PME, manquent souvent de ressources humaines ou financières pour franchir ces étapes. Le programme vise à pallier ces difficultés, en venant compléter l'offre d'aide du gouvernement.

- Le programme se distingue des autres interventions du gouvernement du Québec, d'une part parce qu'il agit directement auprès des entreprises à toutes les étapes de l'innovation, et d'autre part parce que l'aide accordée ne peut pas être combinée à une autre aide financière d'un programme du Ministère.

Graphique 2.2

Positionnement du Programme innovation dans la chaîne d'innovation du Québec



Source : Revue de littérature. Adaptation et compilation MEI.

La question du chevauchement peut aussi être abordée selon la proportion de projets soutenus qui ont fait l'objet d'un cofinancement par un autre programme du gouvernement du Québec. À cet égard, on constate ce qui suit :

- Dans le volet 1 du programme, les apports complémentaires à l'aide financière du Ministère par rapport aux 515 projets autorisés en cours de réalisation ou terminés sont constitués d'apports de source privée (mise de fonds des promoteurs et autres apports privés) et des apports des partenaires.
- Dans le volet 2 du programme, trois des 18 projets soutenus ont fait l'objet d'un cofinancement provincial. Pour information, par rapport à l'aide financière accordée dans le cadre du programme, ces cofinancements ont représenté respectivement, pour chaque projet, 10 %, 25 % et 64 % du coût total du projet.

En grande majorité, les directions consultées confirment la complémentarité du programme avec d'autres interventions du gouvernement du Québec (79 % des 29 directions consultées). Cependant, 21 % d'entre elles suggèrent une apparence de chevauchement du programme avec le Programme Exportation du Ministère ou le programme ESSOR. Ces 21 %, soit six directions, précisent que ce sont des apparences de chevauchement, car certains types de demandes d'aide financière nécessitent un arbitrage pour être aiguillées vers l'un ou l'autre des programmes du Ministère. Par exemple :

- Programme ESSOR et Programme innovation : « ESSOR permet de soutenir des projets de développement de procédés pouvant inclure le développement d'équipements, ce que fait aussi le volet 1 du Programme innovation. »
- Programme Exportation et Programme innovation : « Le Programme Exportation permet de soutenir des projets de précommercialisation d'innovations, ce que font aussi le volet 1 et le volet 2 du PI. »



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 4

Au regard de la cohérence du programme avec les orientations du gouvernement du Québec et celles du Ministère, les constats sont les suivants :

- Le programme s'inscrit dans les orientations de la [Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation \(SQRI\) 2017-2022](#). Plus précisément, il s'inscrit dans l'axe 3 de la stratégie, dont l'objectif est d'accélérer et d'amplifier le transfert et la commercialisation des innovations. Par exemple, la SQRI annonce la mise en place de QuébecInnové, un réseau reconnu par le gouvernement du Québec, dont le rôle est de favoriser l'innovation et la commercialisation des innovations. Sur le [site Internet de QuébecInnové](#), le Programme innovation est présenté comme étant l'un des principaux programmes d'aide à l'innovation et à la commercialisation des innovations.
- Le programme participe à l'effort du gouvernement de soutenir l'innovation, effort dont la plus récente manifestation a été la création de [zones d'innovation de calibre international](#), avec l'objectif d'« augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. »
- Le programme est l'un des mécanismes d'intervention du gouvernement annoncés le 10 mars 2020 dans son [Budget de dépenses 2010-2021 \(page C.63, section 4.2.9\)](#). Le budget 2020-2021 prévoit une bonification de 10 M\$ du volet 1 du programme, soit le soutien aux projets d'innovation.

Parmi les 29 directions consultées, 87 % confirment la cohérence du programme avec les orientations du gouvernement et celles du Ministère. Les trois autres directions n'ont pas donné leur avis.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

ⓑ **La cible 3 est atteinte.** L'évaluation confirme que les risques de chevauchement du programme avec d'autres interventions ministérielles ou gouvernementales sont très limités. La situation actuelle n'entraîne pas de chevauchement problématique. Cependant, dans l'éventualité d'un renouvellement du programme, **il est suggéré de continuer à utiliser la mention suivante** : « **L'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI.** » Cette mention vient garantir qu'un même projet ne puisse pas être soutenu simultanément dans plusieurs de ces programmes.

L'évaluation n'a pas constaté de telles situations. Par exemple, l'une des directions précise que pour l'un des projets soutenus, les analystes sectoriels et régionaux ont arbitrés le choix du programme à utiliser, car il y avait une apparence de chevauchement. Mais finalement, le projet ne pouvait pas être soutenu par les deux programmes, il ne pouvait être soutenu que par ESSOR, en raison de la dépense admissible. Concernant les équipements, la distinction entre ESSOR et le PI est la suivante : ESSOR porte sur l'investissement dans l'achat d'équipements déjà existants pour agrandir ou moderniser l'entreprise, alors que le PI porte sur l'investissement dans le développement de produits et de procédés, et dans ce cas, l'achat d'équipement est pris en compte seulement pour les coûts directs des équipements.

ⓑ **La cible 4 est atteinte.** La cohérence du programme avec les orientations ministérielles et gouvernementales est avérée pour les raisons suivantes : c'est une intervention cohérente avec la SQRI, avec l'initiative des zones d'innovation, et qui s'inscrit dans le Budget 2020-2021 du gouvernement du Québec.

2.3 CRITÈRE 3

L'UTILITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE POUR LA CLIENTÈLE VISÉE

LES CIBLES

5. Utilité du programme confirmée par au moins 70 % des entreprises soutenues.
6. Valeur ajoutée du programme confirmée par au moins 70 % des entreprises soutenues.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 5

Un programme est utile dans la mesure où il répond à un usage ou à un besoin particulier de ses bénéficiaires, dans notre cas les entreprises québécoises. Par conséquent, l'utilité du programme est sa valeur d'usage pour répondre adéquatement à un ou plusieurs besoins de sa clientèle admissible, en l'occurrence les entreprises québécoises innovantes. À cet égard, les constats sont les suivants :

- Dans le volet 1, 96 % des 82 entreprises sondées confirment l'utilité du programme pour soutenir leur projet d'innovation et 4 % n'ont pas exprimé d'avis. Aucune entreprise n'a indiqué considérer le programme comme étant inutile.
- Dans le volet 2, 9 des 10 entreprises répondantes confirment elles aussi l'utilité du programme pour les aider à aboutir à des innovations. La 10^e entreprise ne s'est pas prononcée. Aucune entreprise n'a indiqué considérer le programme comme étant inutile.
- Parmi les 29 directions du MEI et d'IQ consultées, 72 % confirment l'utilité du programme pour les entreprises innovantes. Cependant, 24 % sont plus réservées sur son utilité à aider les entreprises à innover, en raison des critères de sélection des projets très restrictifs et de la lourdeur du processus de sélection des projets à soutenir. Ces raisons concernent autant le volet 1 que le volet 2, car elles ont été relevées par des directions d'IQ et des directions du Ministère. Une direction n'a pas donné d'avis.

Constats relatifs à la cible 6

La valeur ajoutée d'un programme fait référence à sa qualité d'usage, reconnue par ses utilisateurs, pour répondre à un besoin socioéconomique, tout en ajoutant quelque chose que les autres programmes apparentés n'ont pas. À cet égard, les constats sont les suivants :

- Dans le volet 1, 79 % des 82 entreprises sondées confirment la valeur ajoutée du programme pour soutenir leur projet d'innovation et 21 % n'ont pas exprimé d'avis. Aucune entreprise n'a indiqué considérer le programme comme ayant une faible valeur ajoutée pour répondre à son besoin d'innover.
- Dans le volet 2, 9 des 10 entreprises répondantes confirment elles aussi la valeur ajoutée du programme pour les aider à aboutir à des innovations. La 10^e entreprise ne s'est pas prononcée. Aucune entreprise n'a indiqué considérer le programme comme étant dépourvu de valeur ajoutée.

D'après les entreprises sondées, les principales valeurs ajoutées du programme sont les suivantes :

- « Le programme est adapté à l'innovation technologique tout en étant flexible par rapport aux changements dus aux incertitudes technologiques et d'affaires. »
- « L'aide financière donne un soutien financier nécessaire à la réalisation de solutions innovantes et elle donne également une crédibilité au projet vis-à-vis des utilisateurs. »
- « La demande d'aide financière est simple à présenter et dans notre cas, c'était le seul programme adapté à notre besoin de demande de dépôt de brevet. »
- « Le programme nous a permis d'embaucher une expertise spécifique et d'acquérir des équipements de test pour réaliser les démonstrations et les phases finales de notre projet d'innovation. »

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ② **La cible 5 est atteinte.** L'utilité du programme est confirmée par 96 % des entreprises bénéficiaires et par les directions du Ministère et d'IQ participant à la gestion du programme. Cependant, il serait pertinent d'explorer les possibilités d'alléger le processus de sélection des projets à soutenir, d'après les directions consultées.
- ② **La cible 6 est atteinte.** La valeur ajoutée du programme est confirmée par 80 % des entreprises bénéficiaires (volet 1 et volet 2).



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.1 CRITÈRE 4

L'ATTEINTE DES RÉSULTATS IMMÉDIATS VISÉS (EXTRANTS)

LES CIBLES (EN BLEU, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

7. Réalisation de projets de commercialisation d'innovations au Québec ou à l'international et réalisation de projets d'innovation technologique des entreprises québécoises.
8. Accroissement de l'investissement privé en innovation et en commercialisation d'innovations.
9. Accroissement de l'investissement en innovation et en commercialisation de l'innovation.
10. Mobilisation des entreprises et protection d'actifs en propriété intellectuelle (licences, brevets...).

Constats relatifs à la cible 7

Le tableau 3.1 fait l'inventaire des projets autorisés ou terminés du 18 juin 2018 au 31 mars 2020.

- Constats pour le volet 1 du programme, qui concerne le soutien aux projets d'innovation :
 - Dans le volet 1 du programme, le nombre de projets soutenus s'établit à 515, dont 419 projets autorisés en cours de réalisation et 96 projets terminés.
 - Parmi les 96 projets terminés dans le volet 1, 95 % concernaient la réalisation d'une innovation au Québec. Les 5 % restants sont des projets qui n'ont pas abouti à une innovation concrète ou commercialisable. Sur les 96 projets terminés, 42 % ont abouti à des innovations commercialisables à l'international (pourcentages indiqués avec une marge d'erreur de ± 7 %).
- Constats pour le volet 2 du programme, soit le soutien aux projets de commercialisation des innovations :
 - Dans le volet 2, le programme a soutenu 18 projets de commercialisation d'innovations. Ces projets sont en cours et aucun n'était terminé au 31 mars 2020. Le nombre modeste de projets soutenus dans le volet 2 peut s'expliquer par la date de mise en œuvre du volet. D'après le fichier d'IQ, le premier projet soutenu a été autorisé en mars 2019.

Tableau 3.1

Inventaire des projets autorisés ou terminés, par volet du Programme innovation

	Volet 1	Volet 2	TOTAL
— Nombre de projets autorisés en cours	419	18	437
— Nombre de projets terminés	96	0	96
TOTAL	515	18	533
— Aide financière accordée aux projets autorisés (en k\$)	41 955	21 580	63 535
— Aide financière accordée aux projets terminés (en k\$)	5 530	0	5 530
TOTAL en k\$	47 485	21 580	69 065

Sources : Système de mission Clientis pour le volet 1; données IQ pour le volet 2; fiches de résultats pour les projets terminés.

Durant la période évaluée, la popularité du programme s'est traduite par 865 demandes d'aide financière³ reçues de septembre 2018 à octobre 2019 de la part de 721 entreprises québécoises, dont :

- 789 demandes d'aide financière dans le volet 1 du programme.
- 76 demandes d'aide financière dans le volet 2 du programme.

³ Sources : Système de mission Clientis et fichier de données IQ. Une même entreprise pouvait présenter plusieurs projets, c'est ce qui explique la différence entre 865 demandes et 721 entreprises.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

À titre d'information complémentaire, la différence entre le nombre de 533 projets autorisés ou terminés et le nombre de 865 demandes reçues indiqué à la cible 1 du présent rapport s'explique de la façon suivante :

- 267 demandes ont fait l'objet d'un refus ou ont été annulées, dont 252 dans le volet 1 et 15 dans le volet 2. L'évaluation ne disposait pas d'information sur les raisons des refus dans le volet 1, puisque celles-ci n'étaient pas compilées. Dans le volet 2, les raisons des refus ou des annulations sont les suivantes : trois abandons par l'entreprise, trois reports de projets, trois refus pour des raisons administratives, deux en raison du risque jugé trop élevé par IQ, un en raison de la dépense non admissible, une annulation en raison de la fermeture de l'entreprise, un refus en raison d'un avis sectoriel négatif et une annulation parce que le prêt n'était plus nécessaire.
- 65 demandes d'aide financière étaient toujours en analyse au 31 mars 2020, dont 22 dans le volet 1 et 43 dans le volet 2 du programme.

Constats relatifs à la cible 8 et à la cible 9

Le tableau 3.2 présente le coût total des projets soutenus, avec la ventilation des montages financiers selon l'aide accordée dans le cadre du programme, les apports de source privée et les apports d'autres sources publiques.

Les constats sont les suivants :

- **Pour la cible 8.** Du 18 juin 2018 au 31 mars 2020, le programme a généré 123 M\$ d'investissement privé pour la réalisation de projets d'innovation ou de commercialisation, dont 90 M\$ pour des projets d'innovation (volet 1) et 33 M\$ pour des projets de commercialisation d'innovations (volet 2).
- **Pour la cible 9.** Du 18 juin 2018 au 31 mars 2020, le programme a généré 199 M\$ d'investissement en innovation et en commercialisation d'innovations, dont 123 M\$ d'investissement de source privée, 69 M\$ d'aide financière accordée dans le cadre du Programme innovation et 7 M\$ d'apports de source publique.

Tableau 3.2

Coût total des projets autorisés ou terminés dans le cadre du Programme innovation, du 18 juin 2018 au 31 mars 2020, en milliers de dollars

	Volet 1	Volet 2	TOTAL
— Aide financière accordée dans le Programme innovation	47 485	21 580	69 065
— Apports de source privée assimilés dans les projets	90 224	33 318	123 542
— Autres apports de source publique (palier provincial)	-	3 915	3 915
— Apports de source publique (palier fédéral)	-	2 800	2 800
COÛT TOTAL DES PROJETS	137 709	61 613	199 322

Sources : Système de mission Clientis pour le volet 1; données IQ pour le volet 2.

Constats relatifs à la cible 10

La mobilisation des entreprises par le programme s'est manifestée par les résultats suivants :

- Durant la période évaluée, le programme a mobilisé **452 entreprises** dans 501 projets, dont 435 entreprises dans le volet 1 et 17 entreprises dans le volet 2. Les regroupements d'entreprises ont concerné 32 projets soutenus dans le volet 1 du programme. La différence entre le nombre de 452 entreprises bénéficiaires d'une aide financière et le nombre de 533 projets soutenus au total dans le programme indique qu'une même entreprise pouvait présenter plusieurs projets. *Les détails sont expliqués à la section 1.C de l'annexe 1.*
- En plus des 452 entreprises directement mobilisées par le programme, il faut considérer les 85 fournisseurs de services sollicités par les entreprises bénéficiaires du programme pour les aider à réaliser le projet soutenu.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

- Au total, le programme a mobilisé 537 entreprises du 18 juin 2018 au 31 mars 2020, dont 452 entreprises directement en tant que bénéficiaires de l'aide financière et 85 fournisseurs de services mobilisés indirectement par les entreprises soutenues dans le volet 1 du programme pour la réalisation de leurs projets (Source : Fiches de résultats des projets terminés dans le volet 1 du PI).

Sur la base des 64 fiches de résultats des projets terminés disponibles, les résultats relatifs à la protection d'actifs en propriété intellectuelle sont les suivants : 40 brevets demandés ou déposés par les entreprises soutenues, trois licences acquises pour exploiter une technologie conduisant à une innovation technologique et sept marques de commerce déposées par les entreprises soutenues.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 4



Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les quatre cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ⓑ **La cible 7 est atteinte.** Avec 533 projets soutenus, le programme a contribué de manière probante à la réalisation de projets d'innovation et de commercialisation. L'un des éléments, parmi d'autres, pouvant expliquer la différence dans le nombre de projets soutenus entre les deux volets est la forme de l'aide financière (remboursable dans le volet 2 et non remboursable dans le volet 1), qui peut induire un incitatif différent auprès des entreprises.
- ⓑ **La cible 8 est atteinte.** Considérant que le programme a été approuvé en juin 2018, la mesure au temps $t = 0$ redémarre à zéro. Par conséquent, tout investissement privé nouveau dans les projets constitue un accroissement.
- ⓑ **La cible 9 est atteinte.** L'appréciation est la même que pour la cible 8.
- ⓑ **La cible 10 est atteinte.** Le programme a mobilisé 455 entreprises bénéficiaires d'une aide financière et il a contribué à la protection d'actifs de propriété intellectuelle.

3.2 CRITÈRE 5

L'ATTEINTE DES EFFETS VISÉS (RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES)

LES CIBLES (EN BLEU, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

11. Accroissement du nombre d'entreprises ayant renforcé leurs capacités de commercialisation d'innovations.
12. Augmentation du nombre de produits ou de procédés dont le fonctionnement en situation réelle d'utilisation a été démontré.
13. Augmentation du nombre de démonstrations en situation réelle d'utilisation dans un milieu preneur.

Constats relatifs à la cible 11

Les fiches de résultats des projets terminés et soutenus dans le volet 1 indiquent les résultats suivants⁴ :

- Au total, 49 produits et 24 procédés de fabrication ont été développés dans les projets terminés. Ces résultats ont contribué à renforcer la capacité de commercialisation d'innovations de 93 entreprises, soit une proportion de 97 % des 96 entreprises dont les projets soutenus dans le cadre du programme sont terminés.

Le sondage auprès des entreprises soutenues dans le volet 2 du programme, soit celui du soutien aux projets de commercialisation des innovations, indique les résultats suivants, constatés auprès des 10 entreprises répondantes sur les 17 soutenues dans le volet 2 :

- Huit entreprises sur dix confirment qu'elles ont amélioré leur capacité de commercialisation d'innovations dans le cadre de la réalisation du projet soutenu par le programme. À cet égard, elles ont adopté une démarche structurée de commercialisation d'une innovation, avec l'élaboration d'un plan d'affaires. La

⁴ La marge d'erreur de l'échantillon de 64 fiches disponibles est de ± 7 %, pour 96 projets terminés.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

réalisation du projet soutenu a aussi permis à ces huit entreprises d'améliorer leurs connaissances et leur expertise dans le domaine de la commercialisation des innovations.

Constats relatifs à la cible 12 et à la cible 13

Les fiches de résultats des projets terminés et soutenus dans le cadre du programme indiquent les résultats suivants :

- **Pour la cible 12.** Le programme a donné lieu à 63 produits et procédés dont le fonctionnement en situation réelle d'utilisation a été démontré. Ce sont les étapes de **démonstration technologique**, concernant la démonstration d'un prototype du système dans un environnement opérationnel ou la preuve que le produit ou procédé est achevé et qualifié par des tests et des démonstrations. Ces 63 produits et procédés testés ont donné lieu à 181 démonstrations réalisées en conditions de laboratoire ou en situation réelle simulée.
- **Pour la cible 13.** Le programme a donné lieu à 106 démonstrations de produits ou procédés dans un milieu preneur. Ce sont les étapes des tests finaux de l'innovation. Elles concernent la preuve que le produit ou le procédé est achevé et qualifié par des tests et des démonstrations ou la preuve que le produit ou le procédé sous sa forme finale a été testé avec succès auprès des clients.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 5

(B)

Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les trois cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- (B) **La cible 11 est atteinte.** Le programme a contribué à augmenter le nombre d'entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation d'innovations. Au total, 104 entreprises, dont 93 entreprises dans le volet 1 et huit dans le volet 2, ont renforcé leur capacité.
- (B) **La cible 12 est atteinte.** Les projets terminés ont permis de tester 63 produits ou procédés.
- (B) **La cible 13 est atteinte.** Plus d'une centaine de démonstrations d'innovations dans un milieu preneur ont été réalisées pour les projets soutenus par le programme et terminés.

3.3 CRITÈRE 6

L'OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES (EN BLEU, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

- 14. **Accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés québécois ou hors Québec.**
- 15. **Amélioration de la productivité du travail et de la compétitivité des entreprises soutenues.**
- 16. **Création et sauvegarde d'emplois.**

Les fiches de résultats des projets terminés constituent la source d'information des constats dans les cibles 14, 15 et 16. Par conséquent, les résultats constatés dans ces cibles concernent le volet 1 du programme.

Constats relatifs à la cible 14

Une analyse contre-factuelle a été réalisée, avec l'objectif de comparer l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires du programme et d'entreprises similaires n'ayant pas bénéficié du programme dans la période 2018-2019 et 2019-2020. Le graphique 3.1 présente les résultats suivants :

- L'effet du programme sur les ventes des entreprises bénéficiaires est évalué à 6 % de ventes supplémentaires en deux ans, soit un effet net annuel de 3 % d'augmentation des ventes.
- La croissance des ventes des entreprises soutenues dans le cadre du programme et dont le projet était terminé au 31 mars 2020 s'établit à 16,3 % de 2018 à 2020. En comparaison, les ventes d'entreprises similaires n'ayant pas bénéficié du programme ont augmenté de 10,4 % durant la même période.

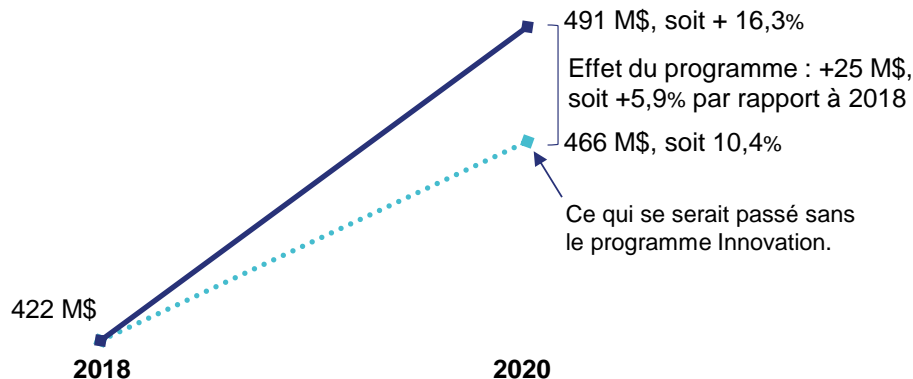


CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Graphique 3.1

Comparaison de l'évolution du chiffre d'affaires entre un groupe témoin d'entreprises et les entreprises soutenues dans le cadre du programme dont le projet était terminé au 31 mars 2020, de 2018 à 2020



Sources : Fiches de résultats des projets terminés dans le volet 1; Enquête groupe témoin 2019 du MEI. Compilation MEI. Les détails de l'analyse sont disponibles dans la section 2.A de l'annexe 2.

Constats relatifs à la cible 15

Les fiches de résultats des entreprises soutenues dont le projet est terminé fournissent les mesures avant le projet et après le projet de leur valeur ajoutée et du nombre d'heures travaillées. La productivité du travail étant le résultat *valeur ajoutée divisée par le nombre d'heures travaillées*, les fiches de résultats permettent de mesurer l'évolution de la productivité du travail après le projet des entreprises soutenues. Pour rappel, la valeur ajoutée est une mesure de la production d'une entreprise. Les constats sont les suivants :

- La productivité du travail des entreprises soutenues dans le cadre du programme a augmenté de 6 %, passant de 68,40 \$ par heure travaillée en 2018 à 72,70 \$ par heure travaillée en 2020.
- Au cours des deux dernières années disponibles, la productivité du travail des entreprises québécoises productrices de biens a évolué de 61,40 \$ par heure travaillée en 2017 à 63,20 \$ par heure travaillée en 2019. Ces données sont fournies par Statistique Canada, dans le tableau CANSIM 36-10-0480-01. Cette évolution se traduit par une croissance de 3 % de la productivité du travail.
- En deux ans, la productivité du travail des entreprises soutenues dans le cadre du programme a augmenté de 3 % de plus que pour l'ensemble des entreprises québécoises productrices de biens. Cet effet du programme a été mesuré par la technique des doubles différences, décrite à la section 2.A de l'annexe 2. À cet égard, les mesures avant et après de la productivité par heure travaillée des entreprises soutenues dans le cadre du programme ont été comparées aux mesures de 2017 et de 2019 de la productivité par heure travaillée des entreprises québécoises productrices de biens.

Constats relatifs à la cible 16

Les fiches de résultats des entreprises soutenues dont le projet est terminé fournissent les mesures du nombre d'employés, en équivalent temps complet (ETC), avant le projet et après le projet. La différence avant-après fournit ainsi le nombre d'emplois créés par ces entreprises. Le tableau 3.3 indique les résultats suivants :

- Le programme a contribué à la création de 219 emplois dans les entreprises soutenues dont le projet est terminé. Parmi ces 219 emplois, 83 sont des emplois hautement qualifiés.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Tableau 3.3

Nombre d'emplois créés par les entreprises soutenues dans le cadre du Programme innovation, de 2018 à 2020

	Emplois créés	Emplois qualifiés créés
— Secteur entrepreneuriat et compétitivité des entreprises et des régions (ECER) (ancien secteur SEAT)	130	55
— Secteur science et innovation (SI)	60	24
— Secteur industries stratégiques et projets économiques majeurs (ISPEM)	29	4
TOTAL	219	83

Sources : Fiches de résultats des projets terminés dans le volet 1. Compilation MEI.

Les définitions d'« emploi ETC » et d'« emploi hautement qualifié » sont disponibles à la section 2.B de l'annexe 2.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les trois cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- Ⓐ **La cible 14 est dépassée.** Les entreprises soutenues ont augmenté leurs ventes de 6 % et l'effet du programme est évalué à 3 % de ventes supplémentaires dans ce 6 % de croissance.
- Ⓐ **La cible 15 est dépassée.** La productivité des entreprises soutenues a augmenté de 6 % et dans cette augmentation, 3 % sont attribuables à l'effet du programme. Rappelons que la productivité du travail correspond à la valeur ajoutée produite par l'entreprise divisée par le nombre d'heures travaillées dans l'entreprise.
- Ⓐ **La cible 16 est dépassée.** Les résultats sont probants dans le domaine de la création d'emplois. Il faut rappeler qu'ils ne concernent que les projets terminés dans le volet 1, car aucun projet soutenu dans le volet 2 n'était terminé lors de l'évaluation.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

4.1 CRITÈRE 7

L'EFFICIENCE DU PROGRAMME

LES CIBLES

- 17. Effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme au moins égal à 1.
- 18. Ratio de rendement de la dépense publique d'au moins 1.

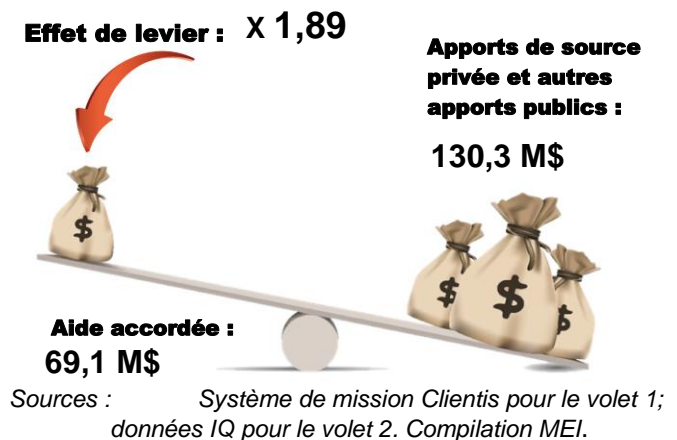
Constats relatifs à la cible 17

Le graphique 4.1 indique l'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme sur l'ensemble des investissements en innovation et en commercialisation d'innovations. Ces investissements correspondent aux apports de source privée des entreprises et aux autres apports de source publique dans les projets, effectués en complément de l'aide financière accordée. Les constats sont les suivants :

- L'effet de levier de l'aide accordée dans le cadre du programme est de **1,89**. Autrement dit, pour chaque dollar d'aide accordé, 1,89 dollar a été investi par les promoteurs ou les partenaires. Le coût total des projets soutenus, d'une valeur de 199 M\$, est réparti comme suit : 69 M\$ d'aide financière du programme, auxquels s'ajoutent 130 M\$ d'apports des entreprises et des partenaires.
- Ventilé par volet du programme, l'effet de levier de l'aide accordée est de 1,90 dans le volet 1 et de 1,86 dans le volet 2.

Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme innovation sur l'investissement en innovation et en commercialisation d'innovations, du 18 juin 2018 au 31 mars 2020



Pour information, l'effet de levier de l'aide accordée sur l'investissement de source privée est évalué à 1,48. L'approche est très conservatrice et basée sur le taux de cumul des aides gouvernementales dans le volet 1, et, dans le volet 2, sur les montages financiers indiqués dans le fichier de données. Le coût total des projets, d'une valeur de 199,3 M\$, est réparti comme suit : 102,1 M\$ d'apports des entreprises et de partenaires privés (banques, fonds), 69,1 M\$ d'aide financière accordée dans le cadre du PI et 28,1 M\$ d'apports de source publique.

Constats relatifs à la cible 18

L'évaluation du ratio de rendement de la dépense publique est réalisée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Celle-ci vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les retombées économiques (ou avantages) attribuables au programme et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale pour obtenir ces retombées. L'analyse fournit une mesure des retombées économiques du programme, et une mesure des coûts économiques (ou dépense publique) pour obtenir ces retombées. Le ratio de rendement de la dépense publique correspond aux retombées économiques divisées par les coûts économiques. Les détails sont disponibles à la section 2.C de l'annexe 2. Le tableau 4.1 indique les résultats suivants :

- Le **ratio de rendement** de la dépense publique est évalué à **1,44**. Chaque dollar de dépense publique dans le programme génère 1,44 dollar de retombées économiques. Par conséquent, le programme procure davantage de retombées économiques qu'il n'entraîne de coûts pour le contribuable.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

- Les **retombées économiques du programme sont évaluées à 114 M\$**. Elles incluent les apports de source privée dans les projets soutenus et l'effet du programme sur l'augmentation de production des entreprises (ou la valeur ajoutée supplémentaire) générée par les projets soutenus. Il est à noter que les salaires des emplois créés sont déjà inclus dans la mesure de l'effet du programme.

Tableau 4.1

Retombées économiques et coûts économiques générés par le Programme innovation, par année financière et en milliers de dollars, du 18 juin 2018 au 31 mars 2020

Retombées économiques du Programme innovation	2018-2019	2019-2020	TOTAL
Retombées économiques directes			
— Apports en espèces de source privée pour les projets soutenus dans le volet 1 du programme	16 682	73 542	90 224
— Apports en espèces de source privée pour les projets soutenus dans le volet 2 du programme	-	33 318	33 318
<i>Sous-total</i>	16 682	106 860	123 542
Retombées économiques indirectes			
— Valeur ajoutée supplémentaire produite par les entreprises soutenues et attribuable à l'effet du programme	1 589	1 589	3 178
<i>Sous-total</i>	1 589	1 589	3 178
<i>Total des retombées économiques (en dollars courants)</i>	18 271	108 449	126 720
Total des retombées économiques actualisées (en dollars enchaînés de 2017 ou en dollars réels)	17 931	96 157	114 087
Coûts économiques du Programme innovation	2018-2019	2019-2020	TOTAL
Aide financière du MEI et d'IQ dans le programme			
— Aide financière accordée dans le volet 1 du programme	7 833	39 652	47 485
— Impact budgétaire de l'aide financière accordée dans le volet 2 du programme (contributions remboursables)	-	3 449	3 449
<i>Sous-total</i>	7 833	43 101	50 934
Autres subventions publiques dans les projets soutenus			
— Subventions du palier provincial dans le volet 2	-	3 915	3 915
— Subventions du palier fédéral dans le volet 2	-	2 800	2 800
<i>Sous-total</i>	-	6 715	6 715
— Coût d'opportunité lié à l'intervention publique	4 324	26 103	30 427
<i>Total des coûts économiques (en dollars courants)</i>	12 157	75 919	88 076
Total des coûts économiques actualisés (en dollars enchaînés de 2017 ou en dollars réels)	11 931	67 314	79 244
Ratio de rendement de la dépense publique	1,50	1,43	1,44

Sources : Système de mission Clientis pour le volet 1; données IQ pour le volet 2; fiches de résultats pour les projets terminés.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car les deux cibles sont atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- ⓑ **La cible 17 est atteinte.** L'effet de levier est supérieur à 1, sans toutefois dépasser 2.
- ⓑ **La cible 18 est atteinte.** Les retombées économiques du programme sont évaluées à 114 M\$ et elles dépassent les coûts économiques du programme.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 CRITÈRE 8

LA CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

LES CIBLES

- 19. Respect des balises du cadre normatif du programme.
- 20. Conformité aux principes de bonne gouvernance et de saine gestion axée sur les résultats.

Constats relatifs à la cible 19

En 2019-2020, compte tenu d'un fort engouement pour le volet 1 du programme, les budgets ont été épuisés rapidement et, le 22 octobre 2019, le volet a dû être fermé. Durant la même période, le volet 2 du programme n'a pas utilisé l'ensemble du budget prévu, ce qui lui a permis de continuer.

Le système de mission Clientis et le fichier de données d'IQ indiquent les résultats suivants :

- 501 projets de 452 entreprises et 32 projets de regroupements d'entreprises ont été autorisés, ce qui est conforme à la clientèle admissible définie dans le cadre normatif du programme. 435 entreprises uniques ont été admises dans le volet 1 du programme et 17 entreprises uniques l'ont été dans le volet 2.
- La clientèle des 455 entreprises soutenues est composée de PME québécoises, dont 71 % de petites entreprises dont le chiffre d'affaires (CA) est inférieur à 5 M\$, 24 % de moyennes entreprises dont le CA est compris entre 5 M\$ et 50 M\$, et 5 % d'entreprises ayant un CA de plus 50 M\$.
- D'après les descriptions de projets indiquées dans les fichiers Clientis et IQ, les 533 projets soutenus, dont 515 dans le volet 1 et 18 dans le volet 2, sont conformes aux critères d'admissibilité définis dans le cadre normatif du programme.
- Concernant la balise du taux d'aide maximal, globalement, les projets sont conformes au cadre normatif, tant dans le volet 1 que dans le volet 2 du programme. Les directions consultées confirment la conformité avec le taux d'aide maximal.
- Cependant, dans le volet 1, le fichier Clientis indique des données imparfaites pour 13 % des 515 projets soutenus. À cet égard, on constate que dans 67 projets, l'aide financière accordée dépasse le taux maximal de 75 %. Si l'on considère un taux maximal d'aide de 50 %, il y a 70 projets qui dépassent ce taux. L'explication réside dans des erreurs de saisie de données ou le manque d'actualisation des valeurs du coût total des projets dans ce cas.
 - À cet égard, on constate que dans 61 projets, la valeur du coût total est égale aux montants de l'aide financière révisée. Cet indice suggère une probable erreur de saisie ou un défaut de suivi de gestion par le manque d'actualisation du coût total des projets dans Clientis.
 - En l'absence de ces 61 projets, pour lesquels la même erreur a été répétée, les dépassements du taux maximal indiqués dans Clientis sont réduits à 1 % des 515 projets soutenus.

Constats relatifs à la cible 20

Constats relatifs à la gouvernance du programme

La consultation des 29 directions du Ministère et d'IQ parties prenantes à l'autorisation des projets et à leur suivi de gestion indique les résultats suivants en ce qui concerne la gouvernance du programme :

- Les avis des directions consultées sont les suivants :
 - 59 % d'entre elles, soit 17 directions, considèrent la gouvernance du programme comme étant conforme aux principes de bonne gouvernance. À cet égard, elles confirment la présence d'une structure de gouvernance, la documentation et la mise en place d'un partage des rôles et des responsabilités, une vision partagée de l'intervention et une bonne communication entre les parties prenantes, ainsi que la présence de ressources humaines et financières suffisantes.
 - 41 % d'entre elles, soit 12 directions régionales du Ministère et aucune d'IQ, considèrent la gouvernance du programme comme étant perfectible. Le principal point négatif soulevé est le suivant :



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

le partage des rôles et des responsabilités multiplie les intervenants et rend la communication complexe.

Constats relatifs à la gestion axée sur les résultats

Dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, l'exploitation des fichiers de données (Clientis et IQ) et des fiches de résultats dans le cadre de cette évaluation a révélé les faits suivants :

- Le fichier Clientis révèle des erreurs de saisie dans 61 projets sur les 515 projets autorisés ou terminés, où la valeur du coût total des projets est égale au montant révisé de l'aide financière accordée. Dans ces cas, la valeur du coût total n'a pas été révisée après l'approbation du projet, ou l'erreur s'est produite lors de l'ouverture du dossier dans Clientis. La conséquence est la suivante : Clientis n'indique pas la valeur réelle de l'investissement total dans ces 61 projets, ce qui ne permet pas de connaître la valeur exacte de l'investissement de source privée⁵.
- Dans le fichier Clientis, une autre erreur de saisie a été constatée dans 13 projets autorisés. Ces projets avaient le statut « approuvé », ce qui indique en principe que le projet est accepté, mais que l'entente financière avec l'entreprise admise n'a pas encore été signée. Lorsque cette entente est signée, alors le statut du projet est modifié pour « autorisé ». La conséquence est que lors des extractions de données pour les besoins de suivi de gestion ou d'évaluation des résultats, il y a un risque d'écarter ces 13 projets dont le statut est « approuvé », car les extractions ne touchent que les projets dont le statut est « autorisé » ou « terminé ». On risque alors d'utiliser une information incomplète.
- En principe, chaque projet terminé devrait avoir une fiche de résultats remplie. Le constat est le suivant : 96 projets sont terminés et 64 fiches de résultats sont disponibles, pour un taux de couverture de 67 % des projets terminés. Sur les 32 fiches manquantes, quatre n'étaient pas exploitables, car elles concernaient Passeport Innovation et elles ne permettaient pas de couvrir la zone des résultats du Programme innovation. Il n'a pas été possible de retrouver les 28 fiches restantes. Par conséquent, l'information utilisée risque d'être incomplète.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 8



Les résultats sont jugés perfectibles après 21 mois de déploiement du programme, car les deux cibles sont en partie atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- © **La cible 19 est en partie atteinte.** Dans l'ensemble, les balises normatives relatives à la clientèle admissible, au taux d'aide maximal et aux projets admissibles ont été respectées. Cependant, dans le volet 1, des erreurs de saisie ou un manque d'actualisation des données dans le système Clientis peuvent entraîner une lecture imparfaite des taux d'aide par rapport au coût total dans 13 % des projets soutenus.

À cet égard, il y aurait lieu d'améliorer le suivi de gestion dans le système Clientis et le suivi des résultats par la collecte et la saisie informatique systématique des fiches de résultats des projets terminés.

- © **La cible 20 est en partie atteinte.** Concernant la bonne gouvernance du programme, les avis des directions au cœur de la gestion du programme sont partagés. La question de la gouvernance ne fait pas franchement l'unanimité parmi les directions. Concernant la gestion axée sur les résultats, il y a matière à améliorer le suivi des résultats.

À cet égard, il est suggéré d'explorer les possibilités d'alléger la gouvernance.

⁵ Dans le cas de ces 61 projets, l'évaluation a utilisé le montant indiqué dans le fichier Clientis, même si ce montant est égal au montant de l'aide accordée. Nous avons préféré demeurer conservateurs, au lieu d'utiliser une estimation qui serait réalisée à l'aide du taux maximal d'aide appliqué au montant du coût total des projets.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.2 CRITÈRE 9

LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

LES CIBLES

21. Satisfaction de la majorité des entreprises soutenues.

Constats relatifs à la cible 21

L'enquête auprès des entreprises soutenues dans le cadre du programme indique les résultats suivants :

- Parmi les 92 entreprises ayant participé à l'enquête, 89 % confirment leur satisfaction à l'égard du programme dans son ensemble et 11 % n'ont pas donné leur avis. Ventilés par volet du programme, les taux de satisfaction sont les suivants :
 - Dans le volet 1, 88 % des 82 entreprises ayant répondu au sondage sont satisfaites du programme.
 - Dans le volet 2, la totalité des entreprises ayant répondu au sondage sont satisfaites du programme, soit 10 entreprises sur 10. Toutes les entreprises interrogées ont exprimé un avis.
- En détail, les entreprises soutenues ont exprimé les taux de satisfaction suivants :
 - Montant de l'aide financière accordée : 98 % des entreprises sont satisfaites.
 - Modalités de l'aide financière : 96 % des entreprises sont satisfaites.
 - Reddition de comptes (ex. : fiches de résultats) : 95 % des entreprises sont satisfaites.
 - Services et accompagnement par le personnel du Ministère et d'IQ : 93 % des entreprises sont satisfaites.
 - Suivi du dossier par le personnel du Ministère et d'IQ : 92 % des entreprises sont satisfaites.
 - Simplicité administrative et accessibilité du programme (par exemple, simplicité des formulaires à remplir) : 90 % des entreprises sont satisfaites.

En complément d'information :

Les 15 entreprises dont le projet a été refusé n'ont pas été en mesure de s'exprimer sur leur satisfaction à l'égard du programme. Cependant, l'enquête réalisée nous renseigne sur les motifs du refus de leur projet :

- Dans le volet 1 du programme, les huit entreprises répondantes se répartissent ainsi :
 - Quatre projets ne répondaient pas aux critères d'admissibilité. Dans l'un des trois projets, l'entreprise est tout de même allée de l'avant pour réaliser son projet.
 - Trois projets ont été abandonnés par l'entreprise à l'origine du projet parce qu'ils demandaient trop d'investissement ou présentaient un potentiel d'innovation trop peu élevé.
 - Dans un projet, l'entreprise ne se souvenait plus de la raison du refus.

Dans le volet 2 du programme, les sept entreprises répondantes se répartissent ainsi :

- Quatre entreprises n'ont exprimé aucun avis.
- Trois entreprises ont exprimé leur insatisfaction à l'égard du refus de leur demande, particulièrement en raison de la perte de temps associée au montage du dossier.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 9

Les résultats sont jugés satisfaisants après 21 mois de déploiement du programme, car la cible est atteinte. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- **La cible 21 est atteinte.** Les entreprises soutenues sont en grande majorité satisfaites du programme et de l'accompagnement reçu du Ministère et d'IQ dans leur projet.

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

L'appréciation des résultats du programme au 31 mars 2020 est présentée ci-dessous.

Principaux résultats du Programme innovation – Du 18 juin 2018 au 31 mars 2020	Atteinte des cibles
Légende : (A) Très satisfaisant; (B) Satisfaisant; (C) Perfectible; (D) Insatisfaisant	
La pertinence du programme	
Critère 1 : Réponse au besoin ayant justifié le programme	
– Le besoin auquel répond le programme est grandissant et encore d'actualité en 2020.	(A)
– 91 % des projets soutenus n'auraient pas été entrepris en l'absence du programme.	(A)
Critère 2 : Cohérence avec d'autres interventions publiques	
– Le programme soutient des projets d'innovation dont la maturité technologique est élevée, ce qui réduit considérablement les risques de chevauchement avec d'autres programmes.	(B)
– Le programme est cohérent avec les orientations gouvernementales en soutien à l'innovation.	(B)
Critère 3 : Utilité et valeur ajoutée pour la clientèle visée	
– 96 % des entreprises soutenues confirment l'utilité du programme à leur besoin.	(B)
– 80 % des entreprises confirment la valeur ajoutée du programme pour leur développement.	(B)
L'efficacité du programme	
Critère 4 : Atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	
– 533 projets soutenus, dont 515 dans le volet 1 et 18 dans le volet 2 du programme.	(B)
– 123 M\$ d'investissement privé dans les projets soutenus (90 M\$ volet 1 et 33 M\$ volet 2).	(B)
– 199 M\$ d'investissement total dans les projets (123 M\$ privé, 69 M\$ PI et 7 M\$ public).	(B)
– 455 entreprises soutenues, 40 brevets, 3 licences, 7 marques de commerce.	(B)
Critère 5 : Atteinte des effets visés (résultats intermédiaires)	
– 104 entreprises ayant renforcé leur capacité de commercialisation d'innovations.	(B)
– 63 produits ou procédés de fabrication testés en situation réelle d'utilisation.	(B)
– 106 démonstrations de produits ou de procédés dans un milieu preneur.	(B)
Critère 6 : Obtention de retombées socioéconomiques positives (résultats ultimes)	
– Augmentation de 6 % des ventes des entreprises soutenues, dont 3 % grâce au programme.	(A)
– Croissance de 6 % de la productivité des entreprises soutenues, dont 3 % grâce au programme.	(A)
– Création de 219 emplois dans les 96 projets terminés, dont 83 emplois hautement qualifiés.	(A)
L'efficacité du programme	
Critère 7 : Efficience du programme	
– Effet de levier de l'aide financière évalué à 1,89 sur l'investissement de source privée et de source publique. Effet de levier évalué à 1,79 sur l'investissement de source privée.	(B)
– Retombées économiques du programme évaluées à 114 M\$. Ratio de rendement évalué à 1,44.	(B)
La conformité de la mise en œuvre du programme	
Critère 8 : Conformité opérationnelle du programme	
– Clientèle et projets soutenus conformes au cadre normatif. Cependant, probables erreurs de saisie ou manque d'actualisation dans le coût total de 61 projets.	(C)
– Trop de parties prenantes à la gouvernance et plusieurs fiches de résultats manquantes.	(C)
Critère 9 : Satisfaction de la clientèle du programme	
– 89 % des 455 entreprises soutenues sont satisfaites (marge d'erreur de ±9 %)	(B)

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Plus spécifiquement, les réponses aux questions posées dans le cadre de l'évaluation sont les suivantes :

1. Le programme a-t-il été pertinent pour soutenir l'innovation des entreprises? (Pertinence)

La pertinence de la réponse du programme au besoin d'innovation des entreprises est jugée convaincante. La situation de l'innovation dans les entreprises québécoises n'a pas évolué au point où l'intervention de l'État ne serait plus justifiée. À ce sujet, le besoin d'innover des entreprises est grandissant et persistant. De plus, le programme est cohérent avec les récentes orientations du gouvernement et il n'entraîne pas de chevauchement jugé problématique avec d'autres programmes du gouvernement du Québec.

2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)

Tous les résultats visés dans le cadre normatif du programme sont jugés atteints. Plus globalement, le programme a atteint ses objectifs. Selon son cadre normatif, ils étaient les suivants :

- Appuyer les entreprises aux différentes étapes d'un projet d'innovation de produit ou de procédé dans la planification, le développement, l'amélioration et la commercialisation.

Résultats du programme : 455 entreprises soutenues pour 533 projets autorisés ou terminés qui représentent un investissement en innovation d'une valeur totale de 199 M\$, dont 123 M\$ d'investissement de source privée. La popularité du programme s'est traduite par 865 demandes d'aide financière dans la période évaluée, dont 789 demandes dans le volet 1 et 76 dans le volet 2.

- Accélérer la réalisation des projets d'innovation.

Résultats du programme : 96 projets terminés en 21 mois de déploiement du programme. Tous les projets terminés sont soutenus dans le volet 1 du programme; il n'y a encore aucun projet terminé dans le volet 2.

- Contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, plus particulièrement les PME.

Résultats du programme : Les 96 entreprises dont les projets sont terminés sont des PME, et elles ont amélioré leur productivité et leur compétitivité. L'effet du programme se traduit par 3 % de croissance supplémentaire des ventes par année et par 3 % d'amélioration annuelle de leur productivité.

3. Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

L'évaluation confirme que les résultats ont été obtenus à un coût raisonnable pour le gouvernement et pour le contribuable québécois. À ce sujet, l'aide financière consentie a généré un effet de levier de 1,9 sur les investissements de source privée. Les retombées économiques du programme sont évaluées à 114 M\$ et elles sont supérieures à la dépense publique. À cet égard, le ratio est de 1,44.

4. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

Les résultats sont perfectibles. La clientèle et les projets admis dans le programme sont conformes à son cadre normatif, de même que le taux d'aide maximal. Cependant, le système de mission Clientis indique une proportion de 13 % des projets soutenus pour lesquels le taux d'aide maximal serait dépassé, à la lecture des chiffres. La situation peut s'expliquer par des erreurs de saisie de données ou un manque d'actualisation des données de gestion du programme. De plus, toutes les fiches de résultats des 96 projets terminés n'étaient pas disponibles. La gouvernance du programme est jugée bonne par la majorité des 29 directions consultées. Cependant, le partage des rôles et des responsabilités mobilise trop d'intervenants, ce qui complexifie la communication.

6.3 ÉLÉMENTS À SUIVRE OU À RÉVISER

Dans le cas d'un éventuel renouvellement du programme, les améliorations suivantes sont suggérées :

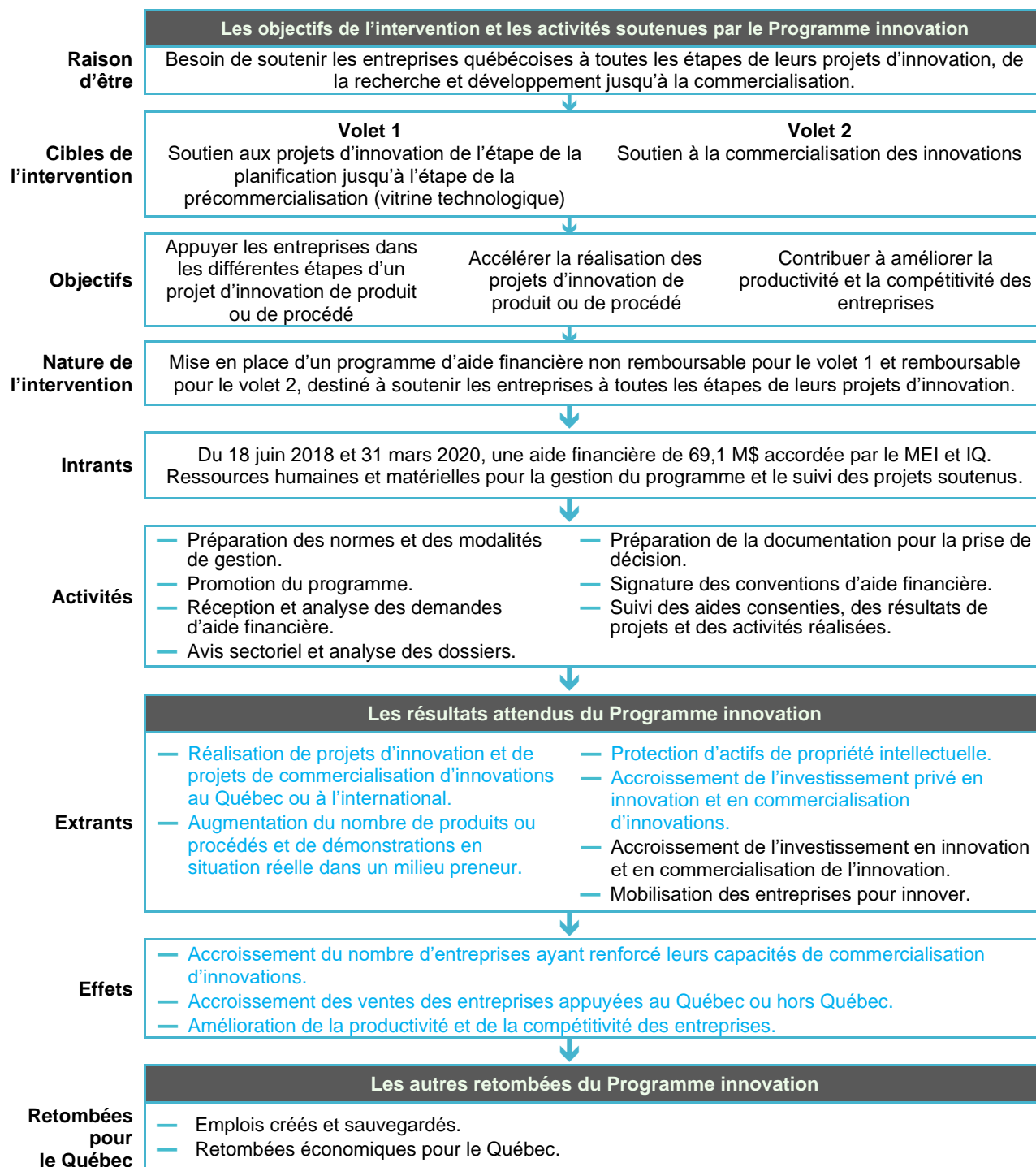
- Il y aurait lieu d'améliorer le suivi de gestion dans le système Clientis et le suivi des résultats par la collecte et la saisie informatique systématiques des fiches de résultats des projets terminés.
- Il est suggéré de continuer à utiliser la mention suivante dans le nouveau cadre normatif éventuel : « L'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI. »
- Il est suggéré d'explorer les possibilités d'alléger la gouvernance en réduisant le nombre d'intervenants.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

1.A CHAÎNE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉE – LE MODÈLE LOGIQUE

Le modèle logique⁶ du programme est présenté ci-dessous. Les résultats expressément visés dans le cadre normatif du PI sont indiqués en bleu. Les autres résultats, indiqués en noir, sont en lien avec les résultats souhaités, mais non expressément visés dans le cadre normatif du programme.



⁶ Les évaluateurs utilisent aussi l'expression « théorie de l'intervention ». L'objectif est de représenter les composantes avec lesquelles une intervention est censée mener aux résultats visés, en vérifiant la logique de leur enchaînement.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

1.B GRILLE D'ÉVALUATION 2020 DES RÉSULTATS DU PI

La grille d'évaluation est présentée dans le tableau A.2. Elle énonce les critères d'évaluation et les résultats visés (ou cibles). Les résultats visés indiqués en gras correspondent aux résultats visés dans le cadre normatif du programme. Les autres résultats visés font référence aux attentes habituelles du Ministère au regard des résultats de ses interventions.

Tableau A.2

Critères d'évaluation et résultats visés par le Programme innovation

Pertinence du programme
Critère 1 : La réponse au besoin ayant justifié le programme
<ol style="list-style-type: none">1. Persistance du besoin de soutenir toutes les étapes des projets d'innovation.2. Au moins 70 % des projets réalisés grâce au programme.
Critère 2 : La cohérence avec d'autres interventions publiques
<ol style="list-style-type: none">3. Absence de chevauchement problématique avec d'autres interventions du gouvernement.4. Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement.
Critère 3 : L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée
<ol style="list-style-type: none">5. Utilité du programme confirmée par au moins 70 % des entreprises soutenues.6. Valeur ajoutée du programme confirmée par au moins 70 % des entreprises soutenues.
Efficacité du programme
Critère 4 : L'atteinte des résultats immédiats (extrants) visés
<ol style="list-style-type: none">7. Réalisation de projets de commercialisation d'innovations au Québec ou à l'International (V2) et réalisation de projets d'innovation technologique des entreprises québécoises (V1).8. Accroissement de l'investissement privé en innovation et en commercialisation d'innovations.9. Accroissement de l'investissement en innovation et en commercialisation de l'innovation.10. Mobilisation des entreprises et protection d'actifs en propriété intellectuelle (licences, brevets...).
Critère 5 : L'atteinte des effets visés (résultats intermédiaires)
<ol style="list-style-type: none">11. Accroissement du nombre d'entreprises ayant renforcé leurs capacités de commercialisation d'innovations.12. Augmentation du nombre de produits ou de procédés testés en situation réelle.13. Augmentation du nombre de démonstrations de produits ou procédés dans un milieu preneur.
Critère 6 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives (résultats ultimes)
<ol style="list-style-type: none">14. Accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés québécois ou hors Québec.15. Amélioration de la productivité du travail et de la compétitivité des entreprises soutenues.16. Création et sauvegarde d'emplois.
Effizienz du programme
Critère 7 : L'efficacité du programme
<ol style="list-style-type: none">17. Effet de levier du financement du Ministère d'au moins 1.18. Ratio de rendement de la dépense publique d'au moins 1.
Conformité de la mise en œuvre du programme
Critère 8 : La conformité opérationnelle du programme
<ol style="list-style-type: none">19. Respect des balises du cadre normatif du programme.20. Conformité aux principes de bonne gouvernance et de saine gestion axée sur les résultats.
Critère 9 : La satisfaction de la clientèle
<ol style="list-style-type: none">21. Satisfaction de la majorité des entreprises soutenues.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

1.C SOURCES D'INFORMATION – DÉTAILS

En lien avec la section 1.4 – *Méthode d'évaluation*, certains détails sont présentés ci-dessous.

- **Données administratives de suivi de gestion et de reddition de comptes du programme**

- Système de mission Clientis pour le suivi des aides budgétaires dans le volet 1 du PI. Cet entrepôt de données fournit le type d'information suivante par projet, par exemple : le montant d'aide accordé, le coût total du projet, le statut du projet ou le type de promoteur du projet.
- Fichiers de suivi d'IQ pour le volet 2 du programme. Le système d'IQ fournit le même type d'information que Clientis, avec en complément l'impact budgétaire du projet.
- Fiches de résultats des projets terminés. Au 31 mars 2020, 96 projets étaient terminés dans le volet 1, et 64 fiches de résultats avaient été exploitées. Chaque projet et fiche de résultats disponible concernait une entreprise différente. Les fiches sont remplies par l'entreprise. **Par conséquent, la population comprend 96 entreprises dont le projet est terminé et 64 entreprises dont la fiche de résultats est disponible.** L'échantillon des 64 fiches disponibles représente 67 % de l'ensemble des 96 projets terminés et donne une marge d'erreur de ± 7 %, ce qui est jugé représentatif de l'ensemble des projets terminés.

Il est à noter que quatre fiches de résultats de projets soutenus dans la mesure Passeport Innovation n'ont pas été exploitées, car les informations des fiches ne portaient pas sur les résultats du programme, mais plutôt sur les opérations réalisées dans le cadre du projet.

Dans le volet 2 du programme, aucun des 18 projets autorisés n'était terminé, donc aucune fiche de résultats n'était disponible.

- Revue de littérature et documentation administrative (cadre normatif du programme). Cette source d'information comprend la documentation disponible relative au secteur de la recherche et de l'innovation, et la documentation administrative disponible.

- **Enquêtes téléphoniques auprès des entreprises**

- Les 455 entreprises bénéficiaires d'une aide financière dans le programme.

La population à l'étude concerne les 533 projets autorisés dans les deux volets du programme. Parmi ces 533 projets, 29 ont été exclus, car ils concernaient un regroupement d'entreprises. Sur les 504 projets restants, 49 projets ont bénéficié à l'une ou l'autre des 455 entreprises bénéficiaires, ce qui signifie qu'une même entreprise a pu bénéficier de plus d'une aide. En tout, 42 entreprises ont bénéficié de plus d'une aide, soit 36 entreprises ayant bénéficié de l'aide pour 2 projets, 5 entreprises ayant bénéficié de l'aide pour 3 projets et 1 entreprise ayant bénéficié de l'aide pour 4 projets.

L'échantillon de base pour le sondage était constitué de 198 entreprises. Parmi ces 198 entreprises, 63 entreprises n'étaient pas utilisables, soit en raison d'un numéro de téléphone erroné, soit en raison du départ de la personne responsable du projet soutenu dans le cadre du programme. L'échantillon exploitable était donc de 135 entreprises, et 92 entreprises ont rempli le questionnaire, pour un taux de réponse de 68 %. Parmi ces 92 entreprises répondantes, 82 entreprises ont été soutenues dans le volet 1 du programme et 10 entreprises dans le volet 2 du programme.

Concernant l'inférence statistique des résultats du sondage, la marge d'erreur de l'échantillon de 92 entreprises jointes pour une population de 455 entreprises est de ± 9 %. Cela signifie que si un autre échantillon avait été utilisé, les données de sondage seraient les mêmes à ± 9 %.

- Les entreprises ayant vu leur demande refusée.

La population à l'étude concerne 35 entreprises dont les coordonnées étaient disponibles. Le taux de réponse s'établit à 43 %, soit 15 entreprises qui ont accepté de répondre. L'échantillon joint n'est pas représentatif des 35 entreprises. Par conséquent, les données de sondage doivent être considérées avec prudence. De plus, dans le cadre de l'évaluation, ce type d'information est utilisé à titre complémentaire, sans influence sur l'appréciation des résultats.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

1.D LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

En lien avec la section 1.5 – *Portée et limites de l'évaluation*, les détails sont présentés ci-dessous.

Tableau A.1

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
<p>Le cadre normatif du programme ne présente pas de résultats visés sous la forme de cibles quantifiées.</p> <p>De plus, l'arrimage de la présente grille d'évaluation avec celle recommandée par le SCT nécessite l'ajout de plusieurs cibles qui sont normalement absentes d'un cadre normatif, par exemple, les cibles de pertinence, d'efficacité ou de conformité.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le cadre normatif inclut des objectifs qui peuvent être traduits en cibles tendanciennes ou dichotomiques.• Le cas échéant, les attentes habituelles du Ministère, quelle que soit l'intervention évaluée, sont utilisées.• L'année 2018* peut être utilisée comme étant une mesure au temps $t = 0$, à partir de laquelle peuvent être attendus des résultats en croissance.
<p>Il n'y a pas de données précises sur les retombées économiques disponibles auprès des entreprises clientes des organismes.</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'absence de données précises peut être compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide des comptes économiques de Statistique Canada et de techniques économétriques appliquées aux données d'enquête.

* En complément d'information, dans la mesure des indicateurs 8, 11, 12, 13 et 14, qui sont en lien avec les résultats visés par le programme, ainsi que de l'indicateur 9 concernant l'évolution des investissements dans les projets, l'année 2017-2018 a été considérée comme étant une mesure au temps $t = 0$, et ce en raison de la continuité des services des anciens programmes pour cette année.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.A MESURE DE L'EFFET NET DU PROGRAMME SUR LES VENTES

En lien avec les constats de la cible 14 – Accroissement des ventes des entreprises appuyées dans les marchés québécois ou hors Québec.

La méthode des doubles différences a été utilisée afin de comparer l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises dont le projet soutenu dans le cadre du programme est terminé avec celle d'un groupe d'entreprises similaires n'ayant pas bénéficié du programme. Concernant la similitude des deux groupes, nous sommes partis du principe qu'à la mesure temps $t = 0$, soit en 2018, les entreprises des deux groupes avaient le même chiffre d'affaires. L'appariement sur le score de propension n'était pas possible en raison du nombre restreint de 64 entreprises dont les fiches de résultats étaient disponibles, pour une population de 96 entreprises dont le projet était terminé. Les sources de données utilisées sont les suivantes :

- 64 fiches de résultats de projets terminés dans le volet 1 du programme, pour 64 entreprises soutenues dont le projet est terminé. Les fiches de résultats indiquent une mesure avant (2018) et une mesure après le projet (2020) de leur chiffre d'affaires (CA). Les résultats donnent un taux de croissance du CA de 16,3 % en deux ans, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 7,8 %.
- L'enquête réalisée par le Ministère en 2019 auprès d'un échantillon de 2 000 entreprises québécoises n'ayant pas bénéficié d'une aide du Ministère dans la période de 2015 à 2019. Cette enquête est réalisée tous les deux ans. L'enquête 2019 donne un taux de croissance annuel moyen des ventes de 5,04 %.
- La technique des doubles différences donne une mesure d'effet, par la mesure des différences en différence (diff-diff), qui se traduit par l'expression mathématique suivante : $(B-A)-(D-C)$.

	Mesure avant	Mesure après
Groupe d'entreprises bénéficiaires	A	B
Groupe d'entreprises témoins	C	D

- Dans notre cas, nous avons les mesures A et B des entreprises bénéficiaires (fiches de résultats). Pour les mesures C et D du groupe d'entreprises témoins, nous avons procédé ainsi :
 - La mesure C est égale à la mesure A. Le but est de comparer des groupes d'entreprises similaires. Par conséquent, nous partons du principe que les deux groupes partent avec un même chiffre d'affaires. La mesure D est donnée par l'application, sur la mesure C, du TCAM de 5,04 % mesuré dans l'enquête de 2019. Finalement, l'important est de connaître les TCAM des deux groupes, car il mesure la croissance annuelle du chiffre d'affaires.
 - La matrice de calcul de l'évolution du chiffre d'affaires est donc la suivante :

	Mesure avant	Mesure après
Groupe d'entreprises bénéficiaires (Source : fiches de résultats)	422 M\$	491 M\$
Groupe d'entreprises témoins (Source : enquête 2019, MEI)	422 M\$	466 M\$

- La différence est un écart de 25 M\$ de ventes supplémentaires en faveur des entreprises soutenues dans le cadre du programme, ce qui correspond à 5,9 % de ventes supplémentaires de 2018 à 2020 par rapport à des entreprises similaires n'ayant pas bénéficié du programme.

2.B DÉFINITIONS D'EMPLOI ETC ET D'EMPLOI HAUTEMENT QUALIFIÉ

En lien avec les constats de la cible 16 – Création et sauvegarde d'emplois.

Équivalent temps complet (ETC) : Correspond au nombre d'employés à temps plein durant une année financière. Les détails sont disponibles à la [page 7 de cette publication du SCT](#).

Emploi hautement qualifié : Correspond aux emplois de gestion, aux emplois de niveau professionnel (exigeant habituellement une formation universitaire) et aux emplois de niveau technique (exigeant habituellement une formation collégiale), selon [la définition de l'Institut de la statistique du Québec](#).

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.C ANALYSE AVANTAGES-COÛTS – RATIO DE RENDEMENT

En lien avec les constats de la cible 18 – Ratio de rendement de la dépense publique.

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques. Une explication détaillée du modèle est disponible [à cet emplacement, sur le site Internet du Ministère](#). L'analyse offre les deux résultats suivants : la valeur en dollars du surplus économique généré par le programme, équivalant à la somme des avantages économiques, et le ratio de rendement de la dépense publique, équivalant à la valeur du surplus économique divisée par la valeur des coûts économiques du programme. Le surplus économique évalué est équivalent aux avantages économiques, eux-mêmes équivalents aux retombées économiques du programme. Les composantes du modèle d'analyse sont les suivantes :

- **Retombées économiques directes** : Elles correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports directs de source privée dans les projets soutenus par le programme. L'analyse part du principe que les gains probables de productivité des entreprises sont au moins égaux à leurs apports dans les projets soutenus. Les données sont fournies par le système Clientis pour le volet 1 et le fichier de données d'IQ pour le volet 2.
- **Retombées économiques indirectes** : Elles correspondent à l'estimation du surplus du producteur. Elles sont composées de la valeur ajoutée produite par les entreprises, attribuable à l'effet du programme. Les salaires des employés des entreprises sont déjà inclus dans la valeur ajoutée, car les emplois sont des facteurs de production. Par conséquent, ils n'ont pas été ajoutés, pour éviter le double comptage. Les fiches de résultats des projets terminés fournissent une mesure avant-après de la valeur ajoutée des entreprises. La valeur ajoutée est une mesure de production, et les résultats constatés étaient les suivants : 106 M\$ de valeur ajoutée en 2018 et 115 M\$ en 2020, soit une croissance de 9 %. À la cible 14, l'effet du programme a été évalué à 3 % de ventes supplémentaires par année. Nous avons appliqué un taux de 3 % aux 106 M\$ de valeur ajoutée en 2018 des entreprises soutenues dont le projet est terminé. Seule une année d'effet a été appliquée afin d'éviter de surestimer la valeur des retombées économiques. En conséquence, l'analyse a considéré 3,2 M\$ de retombées économiques indirectes.
- **Les coûts économiques** : Dans le volet 1 du programme, ils correspondent à l'aide financière du Ministère accordée aux entreprises pour soutenir leurs projets. Dans le volet 2 du programme, ils correspondent à l'impact budgétaire⁷ des aides remboursables accordées aux entreprises, auxquelles sont ajoutées les subventions non remboursables des autres paliers de gouvernement.
- **Le coût d'opportunité** : Les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé, moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé *coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale*, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. Pour la période évaluée, le coefficient est de 0,538. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\ 000 \$ \times (1 + 0,538) = 153\ 800 \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux monétaires qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour être en mesure d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

L'indice implicite des prix du PIB (IIPP) a été utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires.

⁷ L'impact budgétaire est une mesure du risque lié à l'octroi d'une contribution remboursable. C'est une estimation, faite par IQ, de la portion de l'aide financière qui ne serait pas remboursée par l'entreprise. L'impact budgétaire est égal, soit au montant de la contribution remboursable, soit au montant comptabilisé par le gouvernement eu égard à une garantie d'engagement financier, à une prise de participation ou à une contribution remboursable, y compris les intérêts, le cas échéant.

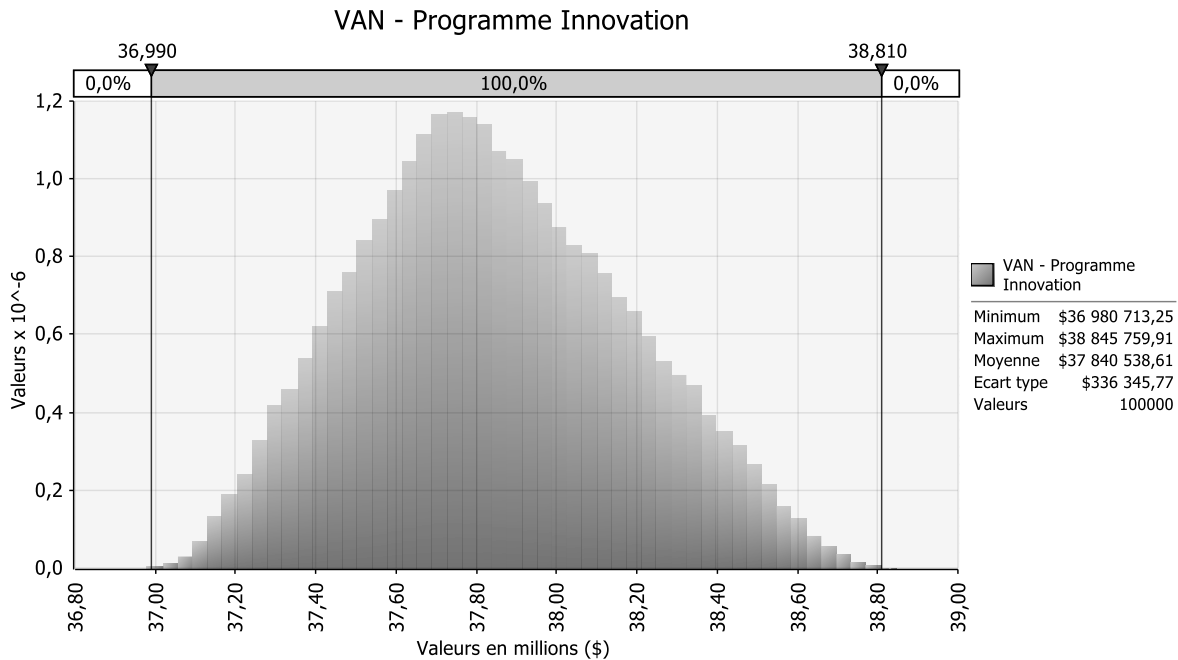
ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des analyses de sensibilité ont été réalisées à l'aide de la méthode Monte-Carlo afin de vérifier la robustesse des résultats obtenus par nos analyses.

L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le degré de confiance des résultats de l'évaluation économique est de 100 %, ce qui confirme la fiabilité des résultats de l'analyse. Le degré de confiance a été vérifié à l'aide d'une analyse de sensibilité basée sur la méthode Monte-Carlo et réalisée au moyen du logiciel @Risk. Le résultat est présenté ci-dessous :



L'analyse Monte-Carlo indique que les probabilités d'une VAN inférieure à zéro (et par conséquent, d'un ratio de rendement de la dépense publique inférieur à 1) sont de 0 % lorsqu'on remplace les paramètres incertains par leurs valeurs probables les plus basses. Les 10 000 scénarios analysés indiquent que dans tous les cas, la valeur actuelle nette (VAN) est supérieure à 0. Par conséquent, dans aucun des scénarios le ratio de rendement de la dépense publique ne peut être inférieur à 1.

Les paramètres de sensibilité considérés sont les suivants :

- L'IIPP, dont la plage de valeurs peut aller de 1,02 à 1,06. Il est utilisé pour convertir les dollars nominaux (ou courants) en dollars enchaînés (ou réels).
- Le taux d'actualisation, dont la plage de valeurs peut aller de 3 % à 8 %.
- Le coefficient d'inefficacité de la taxation, dont la plage de valeurs peut aller de 0,52 à 0,55.
- L'effet direct du programme sur la productivité et la compétitivité des entreprises soutenues, dont l'écart-type entre la plus basse valeur possible et la plus haute valeur possible est de 2 363 k\$.

LES LIMITES DE L'ANALYSE

L'analyse comporte des limites :

- Comme la période d'évaluation est de trois ans, les répercussions futures des projets en cours de réalisation dans le cadre du programme ne sont pas prises en compte. Toutefois, les retombées économiques de projets antérieurs qui se manifestent pendant la période évaluée sont prises en compte.
- L'analyse ne prend pas en compte les externalités positives pour la société occasionnées par les activités de mobilisation et de concertation des projets du programme. Ces effets sont difficilement quantifiables.



economie.gouv.qc.ca